

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**

p 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**LUTTE
OUVRIÈRE**

UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1867 - 14 mai 2004 - prix : 1 €

Pour une Europe unie débarassée de la dictature des financiers

■ Irak

Les exactions
de l'armée
américaine

p. 16

■ Europe

Unifier par
le haut les
lois sociales

p. 4-5

■ Intermittents

Ils vont les
faire canner !

p. 6

29, 30 et 31 mai



Tous à la fête



Sommaire

Élections européennes

- p. 4 et 5 ■ Unifier par le haut les lois sociales
- Union européenne, mode d'emploi
- Les réunions publiques LO-LCR
- Charcutage électoral

Leur société

- p. 6 ■ Intermittents mobilisés pour faire « canner » le gouvernement
- p. 7 ■ Le retour du fisc prodigue
- Pauvres riches condamnés à tricher
- Patrons et actionnaires, détournement de fonds à l'arsenal de Toulon
- p. 10 ■ Assurance-maladie ; l'escroquerie de la CRDS ; Sécurité sociale
- p. 11 ■ ADP Orly : manifestation contre la privatisation
- Longuet et l'immobilier
- Un collège de Grande-Synthe bloqué par les parents ;

Tribune

- p. 6 ■ Assurance-maladie : ne pas attendre pour préparer la riposte

La Fête

- p. 8 et 9 ■ Le programme

Dans les entreprises

- p. 12 ■ La Poste à Orléans, Bordeaux, et Gironde
- Gare de Paris-Saint-Lazare
- p. 13 ■ LU Danone Château-Thierry
- Les AFPA contre les licenciements
- Le trust Alcan supprime des emplois
- p. 14 ■ Nouvelles Galeries de Montargis (45) et Bron (69)
- Grève des kiosquiers parisiens
- p. 15 ■ Un courrier à propos de la fermeture de la dernière mine de charbon
- Grève générale dans le bâtiment à La Réunion

Dans le monde

- p. 11 ■ Italie : face à la grève, Fiat a lâché du lest
- p. 16 ■ Irak : les exactions de l'armée américaine
- L'impasse sanglante de l'occupation

• Ministère de l'Économie

« Mérite » pour les hauts cadres, mépris pour les salariés

Le salaire au mérite vient d'entrer en vigueur au ministère de l'Économie. Un décret paru début mai au *Journal Officiel* annonce quels postes vont bénéficier d'une nouvelle bonification indiciaire (NBI), qui entraîne une augmentation des salaires et des droits à la retraite.

Les gagnants de cette loterie sont... les cinq cents plus hauts fonctionnaires, qui vont bénéficier d'une hausse annuelle de leur salaire brut pouvant aller de 9 496

euros, pour le secrétaire général du ministère, à 3 692 euros pour le moins bien servi. Le gouvernement présente cette mesure comme le rattrapage d'une injustice, les salaires de ces hauts fonctionnaires, compris entre 118 000 et 130 000 euros, étant inférieurs, dit-on, à ceux versés dans le privé à compétence égale. Et pour faire bonne mesure, cette NBI sera appliquée avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2003.

Les hauts cadres du ministère

de l'Économie vont donc bénéficier d'une augmentation de salaire variant de 3 à 8 %. Grand bien leur fasse. Mais, dans le même temps, les autres employés du ministère (comme l'ensemble des fonctionnaires) ont vu leur salaire quasiment bloqué depuis deux ans puisque, au nom de la rigueur budgétaire, il n'y a pas eu d'augmentation générale en 2003, et seulement 0,5 % en 2004. Et quand les syndicats des impôts ont demandé une revalo-

risation des salaires, il leur a été répondu que cela était impossible, à cause de « contraintes budgétaires que les syndicats devaient comprendre » !

Les salariés du ministère des Finances, qui ne comprennent pas pourquoi les plus « méritants », donc les plus augmentés, sont ceux qui ont déjà les plus hauts salaires, annoncent une journée de grève pour le 25 mai. Et cela se comprend !

• Sarkozy à Bercy

Le train de vie pas économique du ministre de l'Économie

« Faites ce que je dis, pas ce que je fais ». Le couple Sarkozy a mis en œuvre le principe en s'installant à Bercy. Le nouveau ministre des Finances prétend qu'il fallait faire 200 millions d'euros d'économies. Mais il a en effet oublié de s'inclure dans le plan d'économies, du moins d'après ce qu'en rapporte le *Canard Enchaîné*.

Ainsi, afin de faire de la place à la famille Sarkozy et à son nouveau directeur de cabinet, les cinq logements, de 272 m², 330 m², 83 m² et deux de 78 m², ont été réquisitionnés à Bercy. Pour ne pas être tassé, on a proposé au « sans-logis » Devedjian, ministre délégué à l'Industrie, et à Loos, ministre délégué au Commerce, de petits pied-à-terre à l'île Saint-Louis loués 6 000 euros et 4 500 euros par mois, sans les charges, payés sur le budget de l'État.

Sarkozy annonce la suppression de 5 000 postes de fonctionnaires des impôts et du Trésor Public, mais a doublé le nombre

de membres de son cabinet et le nombre de policiers affectés à la surveillance du ministre.

Toutes les chambres, y compris celles des enfants, ont été équipées de téléviseurs à écran plasma. Il a fallu investir dans quatre Renault VelSatis et trois Peugeot 607 pour la famille. Tout ce qu'il faut pour emmener le petit dernier à l'école.

Tout le reste est à l'avenant.

Huissiers déguisés en pingouins, costume queue de pie et chaîne en or, serveurs en livrée, rien ne sera jamais trop beau ni trop cher pour magnifier la grandeur des occupants des lieux.

D'ailleurs, pour éviter toute mesquinerie ou malentendu, une note a été envoyée par le secrétaire général du ministère des Finances à tous les directeurs précisant : « Toute

demande de Cécilia Sarkozy doit être honorée et qu'il ne soit jamais fait référence aux problèmes de coût ou de disponibilités de crédits ».

Sarkozy est peut-être ministre des Finances mais pas des économies... en ce qui le concerne.

C. B.

• Contre les expulsions locatives

Manifestons mardi 18 mai à 12 h 30 à Bobigny

D'année en année les expulsions pour loyers impayés s'intensifient. En Seine-Saint-Denis, en 2003, elles ont augmenté de 70 %. 2 900 familles ont été jetées à la rue. Et, depuis le 15 mars dernier, les expulsions ont repris à un rythme encore accéléré, touchant bien sûr les plus pauvres, les RMIstes, les chômeurs.

Le préfet, lui, ne voit que les

2,5 millions d'euros d'impayés, un manque à gagner pour les caisses de l'État et pour les propriétaires-bailleurs. La vie errante, avec pour seul toit des abris de fortune établis sous des cartons, comme on en voit fleurir sous les ponts du périphérique et de l'autoroute, manifestement il ignore.

Pour protester contre cette situation révoltante qui

condamne des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants à une vie indigne, la coordination des travailleurs sociaux de Seine-Saint-Denis appelle à une **manifestation mardi 18 mai à 12 h 30 devant l'office départemental des HLM à Bobigny**.

Lutte Ouvrière s'associe à cet appel.

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste (trotskyiste) qui édite Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de Lutte Ouvrière, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'État de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE
B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE

Téléphone : 01 48 43 65 58 - Télécopie : 01 48 43 69 94

LUTTE OUVRIÈRE SUR INTERNET

http://www.lutte-ouvriere.org - E-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Union Communiste Internationaliste : http://www.union-communiste.org

E-mail : contact@union-communiste.org

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron

6, rue Florian - 93500 PANTIN

Lutte Ouvrière (Ile-de-France) - c/o Editions d'Avron
153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 PANTIN

SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE !

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti «Lutte Ouvrière» conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 150 euros consenti à un mandataire doit être versé par chèque.

	ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE		
	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE
	1 an	6 mois	(1 an soit 10 N°)
France, DOM-TOM	35 €	18 €	15 €
DOM-TOM, par avion	50 €	25 €	21 €
Europe Afrique Moyen-Orient États-Unis Canada	60 €	30 €	15 €
Asie Océanie autre Amérique	75 €	38 €	26 €
Asie Océanie autre Amérique (voie prioritaire)	90 €	45 €	32 €

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL et VILLE :

COMPLÉMENT D'ADRESSE

Je m'abonne à : LUTTE OUVRIÈRE - LUTTE DE CLASSE, pour une durée de

(rayer la mention inutile).

Ci-joint la somme de :

Règlement :
par chèque bancaire ou postal à l'ordre de LUTTE OUVRIÈRE,
par virement postal à LUTTE OUVRIÈRE, CCP PARIS 26 274 60 R

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 153-155, avenue Jean-Lolive à Pantin (93500) et 6, rue Florian à Pantin (93500) - Téléphone : 01 48 43 65 58 - SARL au capital de 7622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 15 000 exemplaires. Impression : Rotos de l'Ile-de-France, 3, rue du Parc, 93150 Le-Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 64995.

L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise
du 10 mai 2004



Pour une Europe unie, débarassée de la dictature des financiers

Les grands partis se lancent, les uns après les autres, dans la campagne pour les élections européennes qui auront lieu le 13 juin. Derrière les envolées sur l'Europe, chaque camp a surtout des préoccupations de politique intérieure.

Raffarin voudrait que les résultats des listes UMP soient assez bons pour lui permettre de prétendre que le désaveu qui lui a été infligé aux Régionales est accidentel. Le Parti Socialiste, de son côté, voudrait que le mécontentement à l'égard de la politique du gouvernement se traduise, comme aux Régionales, par un vote massif en faveur de ses listes. Ses dirigeants font appel au « vote sanction » contre le gouvernement.

À coup sûr, les élections européennes offrent une nouvelle occasion de désavouer la politique de ce gouvernement à plat ventre devant le grand patronat et le Medef, qui, après avoir amputé les retraites, s'attaque à l'assurance maladie, au droit de se soigner convenablement. Ce serait dommage de ne pas se saisir de l'occasion.

Mais on ne peut cautionner le PS qui, pendant les cinq ans où il a dirigé le gouvernement, n'a pas protégé les travailleurs contre les licenciements, au contraire, et dont bien des mesures contre les travailleurs ont préparé celles de la droite.

Contrairement aux Régionales, les Européennes n'ont pour enjeu de décider ni d'une majorité ni de la couleur d'un exécutif. L'électorat populaire a intérêt, tout en s'opposant clairement à la droite, à avertir qu'il n'acceptera pas qu'un nouveau gouvernement de gauche mène, comme Jospin, une politique favorable au seul grand patronat.

Faut-il ou non un référendum pour adopter la future Constitution européenne, ou encore la Turquie fait-elle ou non partie de l'Europe ? Voilà les seules questions qui préoccupent la caste politique.

Comme si une Constitution, tout entière élaborée pour protéger la propriété privée et les intérêts patronaux, pouvait devenir meilleure si elle était adoptée par référendum ! Comme s'il était souhaitable de claquer la porte de l'Europe au nez de la Turquie alors que

des millions de travailleurs turcs vivent et travaillent en France ou en Allemagne et qu'on considère les populations des restes de l'ancien empire colonial français comme européennes d'office, même si elles vivent en Amérique du Sud ou en Polynésie.

Le Parti Socialiste, lui, parle d'Europe sociale et se prononce même pour un salaire minimum européen. Il affirme cependant qu'il est impossible que le salaire minimum polonais ou slovène puisse être du même montant qu'en France. Mais pourquoi donc serait-il plus difficile d'imposer un salaire minimum européen, aligné sur le pays où il est le plus élevé, que d'imposer la monnaie unique, l'euro, et les contraintes budgétaires qui vont avec ?

Les travailleurs, la population, ont intérêt à une Europe unie, sans frontières entre les peuples, aussi large que possible. Mais cette Europe ne pourra être sociale ni véritablement unifiée que si elle est débarassée de la dictature des groupes financiers. Ce n'est pas l'unification européenne, mais c'est cette dictature-là qui est responsable du chômage, des bas salaires, des retraites amputées et de l'assurance maladie menacée.

L'extrême droite, imitée par certains à gauche, brandit contre l'Europe la menace des délocalisations des usines ou celle de la venue massive de travailleurs aux salaires bas, pesant sur les salaires d'ici. Comme si, depuis plus d'un siècle, les capitaux ne se « délocalisaient » pas sans cesse pour s'investir là où ils rapportent le plus ! Comme si, bien avant l'élargissement de l'Europe, les grandes entreprises n'avaient pas l'habitude d'importer des travailleurs mal payés du Maghreb, de Turquie ou d'Afrique noire !

Ce ne sont pas les frontières qui nous protègent des licenciements ; pas plus qu'elles ne nous protègent contre les bas salaires. Ne les laissons pas nous opposer les uns aux autres. Travailleurs d'Europe, ensemble nous représentons une force capable d'interdire les licenciements et d'imposer des salaires corrects pour tous.

Arlette LAGUILLER

Bavures policières, bavures sarkoziennes

Le nombre de bavures policières a doublé en 2003, du moins d'après la Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS), commission qui est chargée de veiller au respect des règles régissant le comportement des personnes exerçant des activités de sécurité : police nationale, police aux frontières, administration pénitentiaire, vigiles....

Le rapport remis à Chirac cite plusieurs cas, dont celui d'un conducteur atteint d'un malaise diabétique, battu par des policiers l'ayant cru en état d'ébriété. Ils l'avaient abandonné inconscient après l'avoir volé. Conséquence directe des méthodes d'expulsions décidées par Sarkozy, deux sans-papiers, un Argentin et un Somalien, sont morts dans l'avion, suite aux brutalités des policiers qui les avaient embarqués de force.

À vrai dire, le cinéma de Sarkozy sur la « culture du résultat », réclamant du « chiffre » et du « rendement » à ses troupes, dont parlaient les journalistes et dont se flattait la droite sarkozienne, – mais pas seulement elle, puisque des hommes comme Lang étaient parmi les admirateurs de l'efficacité de Sarkozy –, n'a pas poussé les policiers à agir avec le tact et la prudence minimums.

Les seuls qui n'ont pas été

impressionnés par le cinéma de Sarkozy sont les véritables criminels. Toujours d'après les statistiques du ministère de l'Intérieur, « les crimes et délits contre les personnes » ont augmenté de 10 % l'an dernier après avoir déjà augmenté de 7 % en 2002. Les homicides ont progressé de 10 % et les tentatives d'homicide de 17 %.

Bref le bilan de Sarkozy, premier flic de France, est vraiment calamiteux, même du point de

vue de ses propres statistiques. À moins que ces chiffres, présentés par son successeur, soient trafiqués et soient, en quelque sorte, une peau de banane glissée sous les pieds de Sarkozy par un inconditionnel de Chirac. Un ministre de l'Intérieur chasse l'autre... Mais dans cette corporation, on connaît la méthode pour faire parler comme on le souhaite, y compris les chiffres...

Christian BERNAC

Pour unifier par le haut les lois sociales en Europe

À propos de l'Europe, il est assez savoureux de constater que ce qui a agité l'UMP, le parti de Chirac, Raffarin, Sarkozy et Juppé, est la question du référendum. Fallait-il ou pas consulter les Français sur la future Constitution européenne concoctée par Giscard ?

À entendre Sarkozy, grand champion de la démocratie s'il en est, il faut demander leur avis aux citoyens sur cette question. Juppé lui a emboité le pas, tandis que Chirac et Raffarin ont sèchement répliqué que cette question était prématurée, donc pas à l'ordre du jour.

En réalité, ce débat traduit bien plus les rivalités intestines, les conflits d'ambition, qui traversent le parti chiracien, que le souci de savoir ce que les Français pensent de cette grave question. D'ailleurs, ni Chirac ni Raffarin ne se montrent empressés à laisser s'exprimer l'opinion des électeurs, craignant à juste titre qu'ils mettent à profit cette consultation pour dire ce qu'ils ont sur le cœur en condamnant l'équipe qui dirige le pays et son bilan antipopulaire. Faisons remarquer à ces fringants champions de la démocratie que s'ils invoquent la nécessité que le peuple français puisse s'exprimer, ils s'ingénient dans le même temps à brider son expression en établissant des modes de scrutin compliqués, qui écartent des centaines de milliers d'électeurs de toute représentation (voir les articles suivants).

Le rival de cette droite, le PS, s'est décidé, après un long temps d'hésitation, à choisir

son slogan de campagne. Il se déclare désormais « pour une Europe sociale ». Il a même avancé tout récemment l'idée « d'un salaire minimum européen » sans préciser que pour qu'il y ait un progrès, il devrait s'aligner par le haut sur le salaire minimum le plus élevé qui existe dans cette Union européenne élargie. Il est vrai qu'il ne suffit pas d'un slogan pour que les choses se réalisent. Mais une telle proposition offrirait un point d'appui pour des campagnes d'agitation dans tous les pays de cette Europe, un point de mire si les organisations ouvrières s'en emparaient pour en faire un objectif, comme ce fut le cas il y a plus d'un siècle pour la journée de huit heures. Seulement cela n'est pas dans les intentions du PS de se faire le promoteur d'une telle démarche. Il se garde d'être précis, pour ne pas risquer de voir ce qu'il dit à propos de l'Europe repris, ici, en France, c'est-à-dire là où il ambitionne de revenir aux affaires, là où les travailleurs risqueraient de lui demander des comptes.

Cette campagne doit être une occasion de populariser des objectifs destinés à unifier les luttes des travailleurs. Exiger une législation sociale alignée sur ce qui existe de mieux actuellement en Europe est l'un des axes de la campagne que mènent en commun les listes LO-LCR, dans l'ensemble du pays, puisque leurs listes seront présentes dans les sept régions de la France métropolitaine.

J.-P. V.

. Union européenne Mode d'emploi

Le fonctionnement de l'Union européenne est marqué par sa fonction et ses origines : celles d'une entente entre marchands, industriels et financiers qui cherchaient dès les lendemains de la Seconde Guerre mondiale à constituer, en Europe, un marché unifié pour leurs produits et leurs capitaux. Cette entente a été construite par le haut à travers diverses étapes et marchandages entre les États européens, où primaient les intérêts des différents groupes de possédants. La dimension parlementaire n'est venue que bien après.

Les institutions européennes se composent d'un ensemble d'instances se partageant le pouvoir de décision et qui comprend le Conseil européen, le Conseil des ministres de l'Union européenne, la Commission européenne et le Parlement. Il existe aussi des institutions de contrôle et de consultation comme la Cour de Justice européenne ou la Cour des comptes, ou des établissements financiers comme la Banque centrale européenne (BCE) et la Banque européenne d'investissement (BEI).

Conseil européen, Conseil des ministres, Commission européenne

L'essentiel du pouvoir est entre les mains du Conseil européen, qui réunit les chefs d'État et de gouvernement des États membres de l'Union européenne. Ce conseil fixe les grandes orientations de l'Union. Il se réunit au moins deux fois par an. Chaque État membre, et donc chaque chef d'État, en assume la présidence pendant six mois, à tour de rôle.

Le Conseil des ministres de l'Union européenne, présidé par le ministre des Affaires étrangères de l'État qui a la présidence, a en charge notamment la signature des traités.

Ces deux conseils dominent la Commission européenne, qui siège à Bruxelles et est composée de représentants des États de l'Union européenne. Elle gère au jour le jour les marchandages entre les différents États. Elle présente des propositions de législation au Conseil des ministres, et elle est chargée de leur mise en application.

« majorité qualifiée »

Pendant longtemps, les décisions du Conseil des ministres étaient prises à l'unanimité des représentants des États membres. Puis sont apparus des domaines où les dirigeants européens ont estimé pouvoir se contenter d'un vote à la « majorité qualifiée ». Le nombre de ces

longtemps décoratif

La mise en place d'un minimum de vie parlementaire n'était pas la préoccupation prioritaire des pères de l'Europe. Si l'ancêtre du Parlement européen, l'« Assemblée commune » de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (la Ceca) date de 1952, l'élection des députés du Parlement européen au



ARC

domaines s'est étendu, mais assez lentement, car les États membres restent réticents à abandonner des éléments de leur souveraineté. En outre, le nombre de voix dont disposent les États membres varie avec leur poids politique et économique. Les quatre principaux États européens (Allemagne, Royaume-Uni, France et Italie) ont longtemps disposé, à eux quatre, des deux tiers des voix permettant de faire passer une décision. Pour leur construction européenne, ils ont admis qu'il puisse y avoir une Europe à plusieurs vitesses. Par exemple, tous les États européens ne font pas partie de la zone euro.

suffrage des électeurs n'est intervenue que vingt-sept ans plus tard, en 1979. Auparavant l'« Assemblée commune », devenue en 1962 « Parlement européen », réunissait des délégués des parlements nationaux, d'où étaient d'ailleurs exclus les députés des PC français et italien, et les socialistes de gauche italiens. Mais pendant encore vingt ans, le Parlement européen n'a eu qu'un rôle décoratif et n'était qu'une chambre d'enregistrement des décisions prises ailleurs par les États européens. L'acte unique (1987) spécifiait encore que dans « la procédure de collaboration » entre le Parlement et le Conseil, celui-ci conservait en dernière instance le dernier mot.

De l'unanimité à la

Un parlement

Naissance

Il y a Conseil européen et... Conseil de l'Europe

Il existe parallèlement aux institutions de l'Union européenne un « Conseil de l'Europe », créé en 1949, qui siège à Strasbourg, dans un bâtiment voisin de celui du Parlement européen, mais dont les parlementaires sont seulement désignés par les États membres parmi les députés nationaux. Ce Conseil de l'Europe, à ne pas confondre avec le Conseil européen qui réunit les chefs d'État de l'Union européenne, est spécialisé dans les questions juridiques. Il comptait 44 pays membres en 2003, dont un grand nombre de pays d'Europe de l'Est qu'il a aidés à se rapprocher du monde capitaliste depuis la chute du mur de Berlin en 1989. Il s'occupe notamment d'harmoniser les pratiques juridiques entre les pays membres, mais aussi des droits de l'Homme, de questions de sécurité et de cohésion sociale. Il émet surtout des recommandations.

Les émissions d'Arlette Laguiller

Vendredi 28 mai

sur LCI, à 8 h 15 elle sera
l'invité d'Anita Hausser

sur France-Info, à 18 h 15 dans
l'émission de Jean-Michel Blier

de la codécision

Depuis 1993, date d'entrée en application du traité de Maastricht a été introduit le système de la « codécision » : la Commission européenne devait désormais, dans certains domaines, obtenir l'approbation du Parlement pour que ses projets voient le jour. Le traité d'Amsterdam (1997), puis le traité de Nice (2000) ont étendu la « codécision » à de nouveaux secteurs. Le Parlement européen « codécide » désormais dans trente-cinq domaines, comme la politique de santé, la lutte contre la fraude, la formation professionnelle, et certains aspects de la politique de l'environnement.

Les parlementaires européens votent le budget et peuvent, dans les domaines où il y a codécision, influencer sur les lignes budgétaires. Ils exercent aussi, en théorie, un certain contrôle sur l'exécution du budget. L'avis du Parlement européen joue également en ce qui concerne la politique de concurrence et la politique agricole commune, ainsi que sur l'adhésion de nouveaux États membres.

Une majorité parlementaire consensuelle

— Mais qu'on n'imagine pas qu'il s'ensuit un duel entre les parlementaires et la Commission. Sur certains points de détail, les parlementaires peuvent renvoyer sa copie à la Commission qui fera alors une nouvelle proposition tenant compte, ou pas, des suggestions des parlementaires. Mais tout cela reste d'autant plus limité que sur le fond des grandes orientations politiques et économiques de l'Union européenne, il n'y a pas de désaccords entre les chefs d'États européens, les membres de la Commission européenne et les deux principaux groupes parlementaires, le Parti populaire européen (la droite) et le Parti socialiste européen. Les grandes décisions qui confortent la position des grandes entreprises européennes, la privatisation des services publics, la modération salariale, le démantèlement de la protection sociale, qui sont quelques-uns des grands thèmes de l'Union européenne, sont en général votés par une majorité de parlementaires, de droite comme de gauche, qui s'accrochent parfaitement d'une Europe toute dévouée à servir les intérêts du grand capital.

Jacques FONTENOY

Réunions publiques LCR-LO

• 18 mai

CARCASSONNE (Aude)

20 h 30, salle Flandre-Dunkerque (cité administrative),

avec Alain Krivine et Anne-Marie Laflorientie

• 25 mai

IVRY (Val-de-Marne)

20 h 30, gymnase Joliot-Curie 17, rue Raspail,

avec Olivier Besancenot et Pascal Boutet

• 27 mai

DAX (Landes)

20 h 30, halles de Dax,

avec Alain Krivine et Nelly Malaty

• 2 juin

TARBES (Hautes-Pyrénées)

18 h 30, Bourse du Travail

avec Alain Krivine et François Meunier

• 3 juin

CARMAUX (Tarn)

20 h 30, salle Pierre-Bérégovoy

avec Alain Krivine et Anne-Marie Laflorientie

• 9 juin

PERPIGNAN (Pyrénées-Orientales)

20 h 30, mairie, place de la Loge

avec Alain Krivine et Liberto Plana

• Élection des parlementaires européens français

Charcutage électoral

Dimanche 13 juin, les électeurs, ou du moins une partie d'entre eux – en 1999, un électeur sur deux avait boudé les urnes – iront choisir les députés qui siègeront au Parlement européen. Il en sera de même dans 18 autres États européens. Auparavant, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, pays où l'on vote traditionnellement le jeudi, les électeurs auront voté le 10 juin. L'Irlande et Malte voteront le 11, la Lettonie, le 12. Enfin, la République tchèque, qui vote sur deux jours, le fera les 11 et 12 juin.

La grande majorité des États européens votent dans une circonscription unique recouvrant l'ensemble du territoire national. Le mode de scrutin varie d'un pays l'autre mais c'est le plus souvent un vote à la proportionnelle avec un plancher à 3, 4 ou 5 %, pour écarter des listes jugées « peu représentatives ». C'était le mode d'élection pratiquée en France jusqu'en 1999 : une circonscription nationale, la proportionnelle avec une barre à 5 %. En passant la barre des 5 %, les listes LO-LCR avaient pu ainsi faire élire cinq de leurs représentants.

Mais le gouvernement Raffarin a modifié le mode d'élection. Le territoire national, ainsi que les départements et territoires d'outre-mer sont désormais divisés en huit cir-

conscriptions. Celle d'Ile-de-France correspond aux huit départements de la région parisienne, en revanche les autres sont des subdivisions qui vont bien au-delà de la surface des 22 régions traditionnelles. La région Nord-Ouest, par exemple, regroupe le Nord-Pas-de-Calais, la Picardie mais également les Haute et Basse-Normandie. Le Sud-Ouest s'étend de l'Aquitaine au Gard, tandis que le Sud-Est regroupe Rhône-Alpes et la Provence-Alpes-Côte d'Azur. Et que dire de celle des Dom-Tom qui réunit dans le même ensemble l'île de la Réunion, les Antilles, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie, Saint-Pierre et Miquelon, Mayotte, Wallis & Futuna !

Pour justifier ce nouveau mode de scrutin, les législateurs ont prétendu qu'il s'agissait de rapprocher les élus européens de leurs électeurs. Mais étant donné la taille des circonscriptions, les électeurs connaîtront peut-être les candidats de leur propre département mais qu'en sera-t-il des candidats situés à l'autre extrémité de la région ? Les législateurs prétendent aussi qu'un moins grand nombre de candidats à identifier – de six à 28 candidats selon les régions (le nombre de candidats représente le double des sièges à pourvoir) – aidera les électeurs non seulement à mieux les connaître, mais également

à participer plus au vote. Si c'était vrai, pourquoi le Royaume Uni, qui comptait déjà 11 circonscriptions en 1999, a connu cette année-là, un chiffre record d'abstentions de 76 % ?

En tout état de cause, le vote par circonscription, et un nombre de sièges à pourvoir plus faible qu'en 1999 pour cause d'élargissement (78 sièges contre 87 auparavant pour la France), va avoir pour conséquence de rehausser surnoisement la barre pour avoir un élu. Étant donné le nombre de sièges à pourvoir, de 14 en Ile-de-France à 3 dans les Dom-Tom, la barre pour avoir un élu sera, en moyenne en France métropolitaine de 7 à 10 %, et 33,33 % dans les Dom-Tom !

Un des rares scrutins à la proportionnelle, déjà bridée, vient donc de voler en éclat. Pour avoir un élu (et un seul !) en Ile-de-France, il faut faire environ 7 %. Et 8 % dans la région Nord. Et plus encore ailleurs, autant dire que, si on s'en tient au dernier résultat des élections européennes de 1999, l'élection d'un seul député LO-LCR, mais même du PCF devient hypothétique. Dans ces conditions, au lieu de rapprocher les électeurs des élus, un tel mode de scrutin qui va écarter de l'élection des courants politiques représentatifs, et en tout cas amoindrir leur représentation, n'aura pour conséquence, quand les

électeurs en auront compris les effets, que de les dégoûter un peu plus d'y participer.

Mais, en réalité, les promoteurs de ce nouveau mode de scrutin se moquent bien de la représentation parlementaire des classes exploitées, ce qu'ils recherchent à travers ce mode de scrutin comme à travers les autres, c'est de renforcer le poids des partis traditionnels qui sont des défenseurs confirmés des intérêts des classes possédantes, en l'occurrence l'UMP et le PS. Comme le soulignaient des commentateurs proches des institutions européennes, le nouveau mode de scrutin adopté en France devrait permettre à la « *délégation française* » de pouvoir « *mieux défendre les positions françaises face à celles de leurs homologues des autres pays* » alors qu'auparavant, sur les 87 députés, il n'y en avait qu'une quarantaine pour représenter la droite ou les socialistes.

En clair, à moins que les électeurs ne profitent de cette occasion pour jouer un bon tour aux partis traditionnels, le Parlement européen sera encore plus en situation de jouer son rôle de *béni-oui-oui* des orientations des grands États européens, tous au service des intérêts des grands groupes industriels et financiers.

J. F.

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

Assurance-maladie : ne pas attendre pour préparer la riposte

Le gouvernement continue son pilonnage médiatique préalable à l'offensive finale, avançant les chiffres les plus fantaisistes sur le prétendu « trou abyssal » de l'assurance-maladie et laisse clairement entendre qu'il y aura une nouvelle augmentation de la CSG, que les soins seront moins remboursés. Le calendrier de l'offensive est connu : à la mi-juin, le projet sera déposé au Conseil des ministres, débattu et voté au Parlement en juillet. Le Parti socialiste, quant à lui, a accepté de siéger dans une commission de parolottes parlementaires, les ténors du PS n'ayant jamais tenu secret leur accord de principe sur une « réforme » de l'assurance-maladie du même tonneau que celle du gouvernement.

Les objectifs sont donc clairs, la date est connue, les adversaires sont bien identifiés. Leurs alliés aussi.

En face, que font les stratèges qui se chargent, en théorie, de la défense des intérêts des salariés, c'est-à-dire les dirigeants syndicaux ? Ne parlons même pas de Chérèque toujours prêts à tout avaliser... Mais que font les dirigeants syndicaux « radicaux », ou qu'on présente comme tels : ceux de FO ou de la CGT ?

Thibault, le secrétaire général de la CGT, interrogé le 2 mai au Grand jury RTL-Le Monde-LCI a déclaré : « Quel est ce projet de loi ? Pour l'instant, mystère ! » Ainsi, Thibault est le seul à ne pas être au courant de la teneur des projets gouvernementaux...

Pas très pressé, Thibault n'a parlé d'une journée d'action sur l'assurance-maladie que début juin, à quelques jours du dépôt du projet gouvernemental. En outre, la pétition de la CGT n'avance aucune revendication précise et se contente de parler de « sauver la Sécu », autrement dit reprend le langage gouvernemental sur la nécessité d'une prétendue réforme visant à combler le fameux trou.

La mobilisation a commencé

Il est vrai que les délais sont courts. Mais ce devrait être une raison supplémentaire de se presser ! Et un peu partout, des militants syndicaux, associatifs, des militants politiques ressentent le besoin de se mobiliser. Il aurait été possible, souhaitable, que les deux organisations d'extrême gauche les plus en vue en cette période électorale, LO et la LCR, prennent depuis plusieurs semaines l'initiative de s'adresser à toutes les organisations du mouvement ouvrier pour leur proposer un plan de mobilisation contre la réforme gouvernementale. Une telle initiative aurait sûrement trouvé (et pourrait encore trouver)

un écho auprès de tous ces militants inquiets du silence de leurs propres organisations nationales.

En attendant une telle initiative commune de l'extrême gauche, d'autres s'en sont chargés, à leur façon : Attac et le PCF au niveau national, d'autres aussi au niveau local. Les objectifs et revendications des organisations qui ont appelé à la constitution de comités de défense de la Sécu sont parfois bien flous et non dénués d'ambiguïté. L'important reste pourtant que des « collectifs » sont nés dans différents endroits, avec parfois la participation d'unions départementales CGT, et que les militants, syndicaux, politiques ou associatifs qui y participent cherchent à pallier l'absence de plan de mobilisation des dirigeants syndicaux nationaux.

Les militants révolutionnaires ont tout intérêt à participer à ces « collectifs », en y avançant les mêmes objectifs qu'ils défendent au sein des syndicats où ils militent : d'abord pour être aux côtés de ceux qui veulent agir. Ensuite pour y avancer des revendications claires et des objectifs de mobilisation :

Il n'y a pas de trou de l'assurance-maladie ! Le seul paiement des dettes de l'État et des patrons, la suppression des exonérations patronales rendraient l'assurance-maladie largement excédentaire.

Il n'est pas plus question d'accepter une augmentation de la CSG ou de la part salariale des cotisations sociales qu'une baisse des remboursements ! Ce qui est à l'ordre du jour, c'est l'augmentation générale des salaires et l'interdiction des licenciements car ce sont les bas salaires et le chômage qui réduisent les rentrées de la Sécurité sociale.

Il est urgent d'organiser une riposte d'ensemble du monde du travail, en faisant en sorte que la journée du 6 juin programmée timidement par Thibault soit un véritable succès annonçant d'autres déconvenues pour le gouvernement.

Voilà, pour l'heure, les objectifs que peuvent mettre en avant les révolutionnaires dans ces collectifs, et dont il est en réalité assez facile de convaincre les participants.

Dans l'immédiat, à l'appel des collectifs, des manifestations sont prévues en divers endroits samedi 15 mai, à Paris et en province. Le délai est peut-être court mais il faut faire tout ce qui est possible pour qu'elles soient une première étape dans une mobilisation plus large.

Jean-Jacques FRANQUIER

Convergences Révolutionnaires n° 33 (mai-juin 2004) - bimestriel publié par la Fraction

Dossier : Élargissement et nouvelle constitution, l'Union européenne est-elle une menace pour les travailleurs ?

Articles : L'urgence : contre-attaquer sur la Sécu - Salaires : les trains de retard de la SNCF - Licenciements : le merci de STMicroelectronics pour les subventions reçues - Comment et pourquoi le génocide rwandais fut encouragé et couvert par la France - Des correspondances sur l'Iran et les États-Unis.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 €, ou s'abonner (1 an : 9 € ; de soutien : 15 €) écrire à :

LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18
ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société

• Intermittents

Mobilisés pour faire « canner » le gouvernement

Craignant que les intermittents ne perturbent le festival de Cannes, et d'autres qui suivront, le gouvernement a tenté de désamorcer leur colère. Mais les intermittents restent mobilisés, comme ils l'ont montré récemment. Ils continuent à s'opposer à la politique du gouvernement sur la réforme de leur régime d'indemnisation du chômage.

La principale mesure annoncée par le ministre de la Culture, Donnedieu de Vabre, la semaine dernière, est la création d'un « fonds spécifique provisoire » géré par l'Unedic, auquel l'État contribuera à hauteur de 20 millions d'euros. Ce fonds permettrait de financer une

en modifiant le mode de calcul des heures travaillées, pénalise les femmes enceintes et les malades. Mais le ministre de la Culture s'était déjà prononcé pour des aménagements concernant la prise en charge des intermittents ayant eu un arrêt maladie ou un congé de maternité. Avant lui, l'ancien ministre Aillagon avait également fait des déclarations dans le même sens, publiquement, et à deux reprises. Le gouvernement reculera peut-être sur cette question devant la détermination des intermittents, mais, en attendant, ils ont toutes les raisons d'être méfiants.

De toute façon, ils se battent pour obtenir satisfaction sur l'ensemble de leurs revendications. Ils exigent notam-



Manifestation des intermittents à Lyon, le 19 avril dernier.

allocation pour ceux qui ont perdu leurs droits suite à l'accord signé en juin 2003 qui a suscité la colère. Mais cette allocation ne serait allouée qu'au compte-gouttes, « sur la base d'un examen des situations individuelles depuis le 31 décembre 2003 » a précisé le ministre de la Culture. D'après les chiffres de l'Unedic communiqués par le ministre, le nouveau système d'indemnisation prive chaque mois 1 500 intermittents de leurs droits, ce qui fait un total de 18 000 personnes au bout d'une année. Ainsi le fonds de 20 millions devrait-il être partagé entre ces 18 000 salariés, ce qui revient à une allocation mensuelle de 92 euros pour chacun d'entre eux ! La CGT-spectacle, majoritaire dans le secteur, a réagi à cette nouvelle en parlant d'une « véritable provocation ». Le secrétaire adjoint de la fédération, Jean-François Pujol, a déclaré : « Il ne faudra pas s'étonner s'il y a des dégâts dans les festivals dès la semaine prochaine, » qualifiant ces mesures d'« aumône ».

Deux jours avant l'ouverture du festival de Cannes, Raffarin, dans une lettre adressée au président de l'Unedic, a demandé de prendre « en urgence » des dispositions pour les femmes enceintes, comme s'il découvrait le problème. « Les spécificités de l'emploi culturel en termes d'engagement physique... me paraissent devoir être prises en compte », a-t-il écrit, souhaitant un « retour aux pratiques antérieures » à l'accord de juin 2003 qui,

leur permettait de percevoir les indemnités de chômage quand ils avaient effectué 507 heures de travail sur douze mois (au lieu de dix mois pour les techniciens et dix mois et demi pour les artistes prévus dans le nouveau protocole). Ils revendiquent également la même durée d'indemnisation qu'auparavant (douze mois au lieu de huit).

Les intermittents maintiennent la pression. Ils ont provoqué l'inquiétude, voire la colère de commerçants, restaurateurs et hôteliers cannois. Comme ce directeur général du Martinez, un grand hôtel de luxe qui offre des chambres avec vue sur la colline à partir de 260 euros (petit déjeuner compris, tout de même !), ces patrons ont le culot de protester contre des salariés dont le travail leur rapporte finalement beaucoup d'argent, puisque c'est grâce à eux que ce genre de manifestation peut se tenir. De plus, certains, parmi les restaurateurs en particulier, ont dû oublier qu'il y a peu, ils ont obtenu du gouvernement un cadeau de 1,5 milliard d'euros, soit 75 fois plus que ce que le gouvernement se dit prêt à déboursier pour les intermittents. Ceux-ci ont donc bien raison de continuer à se battre. Il n'y a qu'ainsi qu'ils pourront faire reculer le patronat et le gouvernement.

Aline RETESSE

Le retour du fisc prodigue

Qui osera encore dire que le gouvernement de Raffarin n'a d'autre réponse que la répression face à la délinquance ?

Présentant, sur France 2, les mesures qu'il propose en faveur des plus démunis, Raffarin a beaucoup parlé du « plan de cohésion sociale » que doit mettre en œuvre son ministre Jean-Louis Borloo. Jolie formule, sauf qu'elle ne veut rien dire, et qu'il n'y a pas un sou pour financer ledit plan. En particulier la construction de quelques logements HLM qui en constitue le principal volet.

Qu'à cela ne tienne. Raffarin, à défaut de vouloir prendre l'argent là où il est, chez les riches, a décidé d'aller le prélever à dose homéopathique là où il n'est plus, c'est-à-dire chez les riches qui ont laissé s'enfuir leurs capitaux vers des paradis fiscaux.

Il s'agirait donc, même si Raffarin refuse le vilain mot, d'une amnistie, offrant aux bourgeois de pouvoir rapatrier leurs capitaux vers la France en échange de l'abandon de toute poursuite, remplacée par une taxe modique. D'autant plus modique qu'il s'agit d'attirer le chaland, et que si l'on veut espérer convaincre quelques fraudeurs de faire repasser de leur plein gré la frontière en sens inverse à leurs capitaux, mieux vaut se montrer conciliant.

Côté efficacité, on peut avoir quelques doutes. Le rapatriement de ces capitaux reste soumis au bon vouloir de leurs possesseurs qui ont allègrement contourné la loi et disposeront en toute liberté de leur argent. Tellement librement – ne vivons-nous pas dans un pays

de « libertés » ? – que rien ne les empêchera de le refaire évaluer quelques semaines plus tard s'ils en ont envie. D'ailleurs, des partisans de cette mesure, se basant sur les résultats d'actions déjà entreprises dans ce sens en Italie ou en Allemagne, ne prévoient que des rentrées fort modestes pour l'État.

Les socialistes n'ont pas raté l'occasion de dénoncer « une prime aux fraudeurs », et une mesure « immorale ». Quant à Bayrou, qui ne manque pas une opportunité de tacler ses partenaires de l'UMP, il a joué le Père-la-vertu en s'indignant qu'on « avantage honteusement des gens qui ont pris la décision de faire fuir leurs capitaux pour ne pas payer d'impôts ».

Aucun de ces politiciens faussement indignés n'a cependant été jusqu'à réclamer une mesure qui permettrait de

s'opposer à cette fraude fiscale, à savoir la levée du secret bancaire. Dame, on peut faire assaut de déclarations morales destinées aux électeurs et ne pas perdre le sens des responsabilités à l'égard des capitalistes. Le respect de la propriété privée, de sa toute-puissance et de ses secrets reste sacré pour ces politiciens.

Pourtant, rendre possible que chaque salarié, comptable, employé de banque, puisse révéler publiquement tout mouvement de capitaux suspect, serait un moyen simple et efficace d'empêcher les riches de pratiquer cette évasion fiscale.

En fait, la seule méthode, si l'on peut dire, utilisée par tous les gouvernements pour « lutter » contre la fraude fiscale, y compris l'évasion des capitaux, a été de baisser de mille manières

les impôts des plus riches. Les seules baisses d'impôts sur le revenu appliquées par Raffarin depuis trois ans, et qui ont profité surtout aux plus fortunés, ont coûté à l'État, en manque à gagner, des centaines de fois ce que rapportera, au mieux, la future amnistie. Pas besoin d'être devin pour savoir

dans quelle escarcelle va la différence.

Si on ne sait pas si les éventuels logements pour les pauvres que fera peut-être construire Borloo auront droit à de la moquette, pour les riches, le gouvernement continue à dérouler le tapis rouge.

Jean RAYNARD

Pauvres riches, condamnés à tricher !

Le projet gouvernemental d'amnistie des capitaux évadés a été l'occasion pour les porte-parole patronaux d'entonner leur trop traditionnel refrain à propos du niveau intenable de la fiscalité sur les riches en France.

Ainsi, Jean-Philippe Thierry, le PDG des AGF, pauvre hère qui ne gagne qu'un million d'euros par an, a-t-il dénoncé les « raisons pour lesquelles un certain nombre de nos concitoyens ont décidé de quitter le pays », à savoir en particulier « le niveau du barème de l'impôt sur la fortune ». Pourtant, à un taux de 1,80 % pour la tranche la plus haute, et avec de multiples dérogations, on reste encore assez loin de la spoliation.

Le baron Seillière, lui, n'a

pas hésité à désigner clairement le coupable de l'évasion fiscale : « Si des gens sont partis avec de l'argent en trichant, c'est tout de même parce que la fiscalité est devenue tellement insupportable que beaucoup ont cru devoir le faire. »

Eh oui, si de malheureux riches en viennent à enfreindre la loi, il faut le dire sans ambage, c'est tout simplement la faute de la loi. On imagine que, dans ces conditions, oser leur infliger une amende serait contraire à la justice la plus élémentaire.

Le baron Seillière, en toute logique, devrait bientôt proposer que les citoyens les plus riches soient une bonne fois pour toutes exonérés du paiement de l'impôt. Comme au bon vieux temps de la féoda-

Aux patrons, les actionnaires reconnaissants

La presse vient de publier les salaires des PDG des entreprises cotées en Bourse, choisies pour servir de référence à l'indice du CAC 40. Cet indice sert à évaluer l'évolution moyenne des cours de la Bourse de Paris. Il s'agit donc des entreprises les plus représentatives de l'économie française.

« Transparence » oblige, une loi votée il y a trois ans contraint à rendre public ce que ces grands patrons perçoivent en salaire fixe et en primes diverses, en avantages en nature et en jetons de présence.

En tête arrive Lindsay Owen Jones, le patron de L'Oréal, qui touche plus de 500 000 euros par mois ; suit Edouard Michelin (355 000 euros mensuels), puis les directeurs de Carrefour et Vinci (autour de 250 000 euros). À ces salaires s'ajoutent les jetons de présence qu'ils perçoivent en tant qu'administrateurs dans

d'autres sociétés ainsi que la distribution de stock options, elle aussi en hausse.

L'augmentation moyenne de leur rémunération est de deux millions d'euros depuis 2002, soit une progression annuelle de 11,4 % pour l'ensemble, avec des variations : deux tiers d'entre eux ont vu leur salaire augmenter de plus de 14 %, beaucoup moins cependant qu'Edouard Michelin, qui a bénéficié d'une rallonge de 146 % !

Cette augmentation des salaires des patrons est liée, parfois, aux « bons résultats » qu'ils ont obtenus dans leur entreprise, pour les remercier d'avoir « redressé les bénéfices ». Mais pas toujours. Et puis, ce qu'ils appellent une bonne gestion, cela veut dire pour les centaines de milliers de salariés qu'ils emploient des licenciements et une exploitation aggravée. Et ce sont ces PDG qui prêchent la modération salariale aux travailleurs



• Détournements de fonds à l'arsenal de Toulon

Quand l'armée dépense sans compter

Soixante-douze personnes, 44 généraux et officiers supérieurs de l'armement ainsi que 28 chefs d'entreprises varoises, comparaissent devant le tribunal de Marseille dans le cadre d'une escroquerie organisée à partir de l'arsenal de Toulon. On retrouve notamment sur le banc des accusés Jean-Yves Helmer, délégué général de l'armement de 1996 à 2001 et, à ce titre, numéro trois dans l'organigramme du ministère de la Défense.

Entre 1994 et 1998, les accusés auraient détourné 32 millions d'euros. La fraude portait principalement sur le prêt illégal de main-d'œuvre. Jusqu'à 1 200 employés de sociétés pri-

vées auraient ainsi été recrutés illégalement par la Direction des constructions navales (DCN) ; et si ce personnel était souvent payé au Smic, son travail était en revanche facturé à des tarifs prohibitifs à la DCN (jusqu'à 33,50 euros de l'heure pour du secrétariat, au lieu de 13 facturés couramment à l'époque par des entreprises d'intérim). La pratique de la surfacturation était d'ailleurs chose courante ; l'enquête cite par exemple, des photocopies payées jusqu'à 19,80 euros l'unité !

Les sociétés privées ont été les principales bénéficiaires de ces détournements. Elles ont profité de la complicité active

ou passive des dirigeants de la DCN qu'elles arrosaient largement en retour.

Que ces magouilles aient pu durer des années sans que personne ne s'en rende compte au ministère de la Défense n'a rien d'étonnant car l'armée jongle avec un énorme budget, dans lequel piochent, officiellement ou pas, nombre d'entreprises qui n'hésitent pas à surfacturer leurs fournitures ou leurs services. Et l'État paie sans rechigner, même lorsque les devis sont multipliés par deux ou trois, comme pour la construction des « Rafale » ou du porte-avions *Charles-de-Gaulle*.

R. M.

Samedi 29, dimanche 30 et lundi 31 mai



Dans deux semaines, notre fête accueillera des milliers et des milliers de visiteurs pendant les trois jours de la Pentecôte, les 29, 30 et 31 mai. Cette année, cette fête se déroulera quinze jours avant les élections européennes, et prendra bien évidemment une importance politique particulière. Les préparatifs sont bien avancés, et nous pouvons déjà donner une bonne partie du programme de cette fête 2004, en étant persuadés que, quels que soient les centres d'intérêts de chacun, tous les participants à la fête trouveront ce qu'ils aiment, en particulier, la joie de se retrouver ensemble.

JEAN-CLAUDE GOMBAULT et son orchestre

LUDMILLA Chansons en bal nuisette

ARENA BLANCA Concert flamenco – voix et guitare
LOS COMANDANTES Salsa, cumbia, musique cubaine et mexicaine
EMMANUEL DELLA TORRE Chanson française

Au grand podium

Samedi

NO WATER PLEASE
Fanfare Ska
Funk Afro-cubain

JAMAÏT

« De verre en vers »
Chanson française

Richard BOHRINGER & AVENTURES

« C'est beau une ville, la nuit »
Un récital invitant au voyage, mis en musique par le groupe Aventures

Dimanche

LES SZGABOONISTES
Musette punk manouche

H.-F. THIÉFAINE

« En solitaire »

TRYO

Reggae acoustique
Chansons dansantes, moqueuses et contestataires

Lundi

GUSTAVE PARKING

« Mes meilleurs morceaux : le best-off »
Humour

RAÚL PAZ

Le nouveau son cubain
Pop latino, ballades, hip hop et rythmes cubains

DANS LES ALLÉES DE LA FÊTE

L'OGRE DE BARBARIE Animation
LOS COMANDANTES Musiques latino-américaines

Dans les deux cinémas

Des films récents, qui méritent d'être vus ou revus, seront projetés dans les deux salles de cinémas pendant toute la fête (l'entrée est libre). La liste n'est pas encore complète, mais nous pouvons déjà annoncer :

Depuis qu'Otar est parti de Julie Bertucelli
Good Bye Lenin !, de Wolfgang Becker
Violence des échanges en milieu tempéré, de Jean -Marc Moutot
Un nouveau russe, de Pavel Lounguine
De l'autre côté, de Chantal Akerman
L'esquive, d'Abdelatif Kechiche
Dirty pretty things, de Stephen Frears

Au Théâtre de Verdure

A L'OUEST Chansons bluesistiques

TICHOT Chansons à textes

LA CANAILLE Rap

TREVIDY Auteur compositeur chanteur

LES ONGLES NOIRS Chanson française festive

LA COMPAGNIE JOLIE MÔME dans « Cabaret » spectacle de chansons

MAMANE « One Mamane Show » Mamane malmène les mots avec malice

TRES PESOS Rock latino

MIDNIGHT JOKERS Standards rock

FREDERIC LUTAUD

et ses acolytes - Chansons

MÈ-SAGES Soul, blues

HAPPY TAX PLAYERS

Rock funk tendance rigolote

À Jazz City

MESCLA (jazz fusion)

SOLEDAD (trio jazz moderne)

Pierre LÉVY - Giovanni LICATA - PARABOLY GROUP (hard bop)

OGNI QUA VOLTA (free jazz)

TRANSDANCE, la nouvelle formation de Jef SICARD avec Achile GAJO, Serge MARNE et Raymond DOUMBÉ

Breakfast Blues, petit déjeuner en musique (apportez votre instrument)

Intermède classique (épinette, violons, flûte)

TALITHA KOUM (be-bop en 9-5)

RICHARD RAUX - PASCAL BIVALSKI BIG BAND (18 musiciens qui déménagent)

ALDRIDGE HANSBERRY ENSEMBLE, jazz post-moderne

Philippe BAS, piano solo (ragtime et piano stride)

PARISAMBA, sextet de jazz latin avec Daniele VIGILUCCI

Breakfast Blues, petit déjeuner en musique (une deuxième chance...)

JANÉO (fusion)

T.B.A. (quintet de jazz classique)

QUARTIER LIBRE (jazz et piano à bretelles)

Le groupe surprise



Sur le grand podium

dans le cadre de l'élection européenne

Arlette Laguiller et Olivier Besancenot

interviendront dimanche 30 mai à 15 heures

Par ailleurs, Arlette LAGUILLER prendra la parole samedi 29 mai à 17 heures et lundi 31 mai à 15 heures

La fête de Lutte Ouvrière

La science et la culture en bonne place

Dans le stand Audiovisuel

Une vidéo sera projetée, consacrée aux rapports entre les églises de toutes sortes et le pouvoir politique, et intitulée : « *Au service de Dieu... ou des classes possédantes ?* »

Dans le chapiteau « Science, on tourne »

On pourra suivre un spectacle audiovisuel : « *Les hommes inventent les dieux à leur image* »... et à l'image de leur société.

Au chapiteau scientifique

Vous pourrez trouver l'occasion de vous initier à différents aspects de la science, par l'intermédiaire d'expositions, de vidéos, et de conférences-débats animés par des personnalités, ce qui permettra d'aborder un grand nombre de thèmes différents.

Nous pouvons d'ores et déjà annoncer la participation de :

François COSTARD, astrophysicien, auteurs d'ouvrages sur le sujet : « Mars, la planète rouge »

Elisabeth MICHEL, chercheuse au Laboratoire du climat et de l'environnement : « Les climats du passé : que nous apprennent-ils pour l'avenir ? »

Julie et Raphaël HAUMONT, laboratoire Structure, propriétés et modélisation des solides de l'École Centrale : démonstrations sur les thèmes de « *Gastronomie, chimie et goût des aliments* » et « *Expériences insolites de physique* ».

Christian PINCET, chercheur INSERM : « *Réparer des muscles déficients à partir de cultures cellulaires : médecine-fiction, ou est-ce pour bientôt ?* »

Pierre BANCEL, linguiste : « *Origine de la parenté, origine du langage* »

Vincent LAGET, ingénieur, Association française pour l'information scientifique : « *La zététique... ou l'art de découvrir la démarche scientifique avec des pseudo-sciences* ».

Françoise COMBES, astrophysicienne : « *Les galaxies* ».

Jean-Louis DUFRESNE, chargé de recherche CNRS : « *Le*

Au chapiteau de la place Karl Marx

Parmi les personnalités qui animeront les débats de la fête, ont d'ores et déjà annoncé leur participation :

Fadela Amara, sur le combat des Ni putes ni soumises

Sérénade Chafik, auteur du livre *La répudiation ou la terrible réalité de la vie quotidienne en Egypte, loin des splendeurs pharaoniques*.

Aurélié Filippetti, auteur du récit *Les derniers jours de la classe ouvrière, pour faire vivre la mémoire des mineurs de Lorraine, dont beaucoup étaient des immigrés italiens*.

Laura Laufer, sur *Jacques Tati ou le temps des loisirs*.

Patrick Pelloux, médecin urgentiste, sur les problèmes des hôpitaux et des services d'urgence.

Philippe Pignarre, auteur de *Comment sauver la Sécu*, dénonciation de la responsabilité des géants de l'industrie pharmaceutique.

Maurice Rajsfus, sur la « Libération », une période dont des aspects sont occultés.

Marc Rivière et **Jean Bouchaud**, réalisateur et scénariste du téléfilm sur *Les penn sardines* : l'histoire de la grande grève des sardinières de Douarnenez en 1924.

Alain Rustenholtz, auteur de *Paris Ouvrier*, qui ravive la mémoire du monde ouvrier et emmène dans une balade à travers le Paris des luttes et des organisations du passé.

Michel Sitbon et **Mehdi Ba**, sur le génocide rwandais et les écrasantes responsabilités de l'État français.

Sans oublier le traditionnel débat avec des auteurs de romans policiers, parmi lesquels cette année **Claude Amoz**, **Patrick Bard** et **Gérard Delteil**.

réchauffement de l'atmosphère par effet de serre : allons-nous vers des canicules à répétition ?». Quelques expériences.

William ROSTENE, chercheur INSERM : projection d'un film puis « *Développement, fonctionnement et vieillissement du cerveau* ».

Pierre BODU, archéologue CNRS : « *Derrière l'outil se cache l'homme (préhistorique)* ». Démonstrations, atelier de taille et utilisation de quelques outils réalisés.

Marc PESCHANSKI, chercheur INSERM : « *Clonage thérapeutique chez l'espèce humaine : des avancées qui renversent toutes les barrières ?* » et participation à un forum sur « *La recherche scientifique et le mouvement récent des chercheurs* ».

Spécial jeunes

Léonard GINZBURG, paléontologue, professeur honoraire au Muséum national d'histoire naturelle : *La préhistoire racontée aux enfants* à partir des fossiles.

La fête, grand espace de discussion politique

Notre fête est sans doute le plus grand rassemblement d'extrême gauche. Plusieurs dizaines de groupes politiques de France, d'Europe, d'Afrique ou des Antilles y tiennent un stand. Tous ne partagent pas forcément nos idées, mais notre fête est l'occasion de confronter ses idées avec celles des autres groupes, en particulier lors des dizaines de forums organisés durant ces trois jours, et dont la liste sera communiquée à la fête. Dans les stands Lutte Ouvrière, et les stands des différents groupes de Lutte Ouvrière d'entreprise et de ville, nos militants sont là pour discuter et prendre contact avec ceux qui le souhaitent.

Vous trouverez aussi un stand des listes LO-LCR aux élections européennes.

Deux grands débats LO-LCR

Deux débats publics associant des camarades de nos organisations respectives auront lieu dans le cadre de la fête, le samedi après-midi et le dimanche après midi. Les thèmes et les horaires seront précisés la semaine prochaine.

Et la carte d'entrée ?

La carte d'entrée donne accès à la fête durant les trois jours, et permet d'assister à tous les spectacles qui se déroulent sur quatre scènes, aux multiples animations, aux cinémas, aux chapiteaux, sans compter les dizaines de débats.

La carte coûte 10 euros, si vous l'achetez dès maintenant auprès de nos militants, ou bien en nous envoyant un chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière (LO -BP 233 -75865 Paris Cedex 18). La carte sera vendue 15 euros sur place. L'entrée est gratuite pour les enfants de moins de 14 ans accompagnés.

Il est possible d'acheter également à l'avance des bons d'achat pour régler vos dépenses à notre fête. Achetés 4 euros, ces bons vous donneront chacun un pouvoir d'achat de 5 euros, soit une ristourne de 20 %.

Pour venir à la fête de Paris

NAVETTES GRATUITES

Des navettes de bus spéciales et gratuites partent de la station de métro Saint-Denis-Université (terminus de la ligne 13) toutes les vingt minutes environ.

TRAIN

Départ gare du Nord, direction Persan-Beaumont par Monsoult. Départ environ toutes les heures. Durée du trajet : 37 mn. La gare de Presles est à 900 m de la fête

VOITURE

Prendre l'autoroute A1 depuis Porte de la Chapelle, puis la sortie n°3 et la N1 vers Beauvais. À 20 km, prendre à droite la D78 vers Presles où le parcours est fléché. Le stationnement dans la petite ville de Presles est très difficile, et nous conseillons à tous les transports en commun.

Départs collectifs pour venir de province

Des départs collectifs en car sont prévus à partir d'un grand nombre de villes de province, le samedi 29 mai. Voici une première liste de rendez-vous. Pour réserver sa place ou pour plus de précision, n'hésitez pas à contacter nos camarades locaux.

Auvergne

CLERMONT-FERRAND : 7 heures Gare routière (arrêt à Gannat et Montluçon)

Bourgogne

DIJON 8 : heures Parking ANPE

NEVERS : 6 h 30 Parking de la Maison de l'Agriculture

Bretagne

BREST : 4 h 30 Gare SNCF

RENNES : 7 h 30 parking Métro La Poterie

SAINT-BRIEUC : 6 heures Place de la Liberté

Centre

BOURGES : 6 heures Parking du Centre nautique

MONTARGIS : 7 h 30 Place du Pâtis (devant la Poste)

ORLÉANS : 8 heures Parking du centre commercial Emile-Zola, rue Emile-Zola (près de la prison)

CHÂTEAUROUX : 6 h 45 parking de l'Escale

VIERZON : 7 h 30 Nationale 20, devant le lycée Henri-Brisson

TOURS : 7 h 45 Gare routière

Limousin

LIMOGES : 5 h 15 Parking Haut du Champ de Juillet

Pays de Loire

LE MANS : 7 h 45 Place du Jet-d'Eau (aux Jacobins)

Poitou-Charente

POITIERS : 6 heures Parc des expositions

CHÂTELLERAULT : 6 h 30 Entrée de l'autoroute A10

Rhône-Alpes

LYON : 5 h30 Angle rue Laënnec et Bd Ambroise-Paré Lyon 8e (métro Laënnec)

Région Est par TRAIN

Depuis la région Est, des départs collectifs en train sont prévus le samedi 29 mai au matin. Pour tous renseignements concernant les horaires et les tarifs, contacter nos camarades

NANCY : 03 83 28 49 75

METZ : 03 87 32 84 61

BELFORT-MONTBÉLIARD : 03 84 28 34 69

MULHOUSE : 03 89 56 28 43

STRASBOURG : 09 88 30 11 26

• Assurance-maladie

Raffarin ne désarme pas

Les pistes annoncées par Raffarin pour ce qu'il appelle « la réforme » de l'assurance-maladie ne font que confirmer qu'il s'agit, en fait de réforme, d'une attaque en règle contre les salariés. Les seules solutions envisagées pour faire face aux dépenses croissantes de santé sont de faire payer plus les assurés sociaux... sous prétexte de les « responsabiliser ».

Pour démontrer aux malades que les soins qu'on leur prodigue ne sont pas gratuits, il propose de leur faire donner « une pièce » pour chaque consultation ! « Par exemple un euro » dit-il, mais cela pourrait être deux. Comme si les assurés sociaux avaient le sentiment de ne pas payer pour accéder aux soins. Ils paient, et fort cher, leur assurance-maladie et leur assurance complémentaire dont les échéances ne font qu'augmenter, à mesure que la Sécurité sociale rembourse de moins en moins.

Et puis le gouvernement va continuer à allonger la liste des médicaments moins ou pas du tout remboursés. Le fait qu'une « Haute autorité scientifique » soit nommée pour prendre les décisions n'est qu'un paravent. Cela donnera une apparence scientifique à des décisions guidées par des soucis comptables au détriment des malades. Mais Raffarin s'est bien gardé d'évoquer l'idée de rogner sur les profits de l'industrie pharmaceutique en l'obligeant à baisser des prix qui lui procurent de confortables bénéfices. C'est pourtant, grâce en particulier à la Sécurité sociale, une des industries les plus fructueuses !

Résultat, cela coûtera de plus en plus cher de se soigner et plus nombreux seront ceux qui renonceront à le faire devant l'importance de ce qui restera à leur charge.

Quand Raffarin dit ne pas vouloir augmenter les cotisa-

tions sociales, ce sont surtout les patrons qu'il veut épargner. Il envisage de continuer à faire payer la Contribution au remboursement de la dette sociale, la CRDS, bien au-delà de 2014, date où elle devait être supprimée. Cela revient bel et bien à instituer un prélèvement supplémentaire à partir de 2014 de quelque cinq milliards d'euros par an sur les salariés, puisque ce sont eux qui payent l'essen-

tiel de cette contribution théorique. Et alors, loin de connaître un déficit, celle-ci serait à même de faire face aux besoins.

Il n'y a aucune raison que les travailleurs se laissent faire. Il faut exiger que le gouvernement relève les cotisations patronales et supprime toutes les exonérations de charges sociales dont le patronat bénéficie, au lieu de s'en prendre une fois de plus aux salariés.

Dominique CHABLIS



quement appliquée à tous les revenus.

Il affirme qu'il n'est « pas favorable à une augmentation de la CSG » mais il ajoute : « comme un préalable », ce qui signifie qu'il ne l'exclut pas.

Alors trop, c'est trop ! Les salariés ne sont pas des vaches à lait qui doivent payer toujours et encore, alors que la part du patronat dans le financement de l'assurance-maladie ne fait que se réduire. Le Haut conseil pour l'avenir de l'assurance-maladie, mis en place par le gouvernement pour préparer sa « réforme », reconnaît lui-même que depuis 1967 le taux théorique des cotisations patronales a augmenté de 30 % alors que le taux de la contribution des salariés a augmenté, lui, de 79 % ! Et cela sans prendre en compte les quelque 20 milliards d'euros d'exonérations de charges sociales accordées au patronat chaque année.

Si les taux des cotisations patronales avaient évolué de la même façon que les prélèvements que les gouvernements ont osé imposer aux salariés, ce qui n'aurait été que justice, ce sont plus de 20 milliards d'euros supplémentaires que le patronat devrait verser aujourd'hui à l'assurance-

L'escroquerie de la CRDS

Instituée en 1996 par Juppé, la Contribution au remboursement de la dette sociale devait être supprimée en 2009 mais Jospin décida sa prolongation jusqu'en 2014. Raffarin use du même procédé pour la prolonger encore et même la pérenniser. Car cette fois, il n'est même plus question de fixer de limite à sa perception. Ce prélèvement de 0,5 % sur tous les revenus est censé rembourser à l'État les dettes de la Sécurité sociale qu'il a reprises à son compte ainsi que les emprunts que la Caisse d'amortissement de la dette sociale, la CADES, effectue sur les marchés financiers pour combler le déficit de la Sécurité sociale lorsque l'État ne le comble pas.

Mais la CADES rembourse les dettes et paye les intérêts. C'est ainsi que pour la première dette de 16,7 milliards de francs à rembourser à l'État, la CADES a versé à celui-ci 25 milliards. Et quand l'État oblige la CADES à emprunter sur les marchés financiers, c'est à un taux supérieur à celui que l'État lui-même pourrait obtenir. Ce sont quelque 1,4 milliard d'euros qu'elle consacre chaque année

au service de sa dette sur les marchés financiers.

Le projet du gouvernement de prolonger le système signifie que les assurés sociaux vont avoir à supporter la charge de ces intérêts financiers à vie. Comme si ce que les travailleurs payent pour l'assurance-maladie devait aller enrichir les institutions financières...

Mais de cela, les gouvernements n'ont cure, eux qui ont singulièrement mis à profit ce montage financier imaginé par Juppé, non seulement en se faisant payer aussi de confortables intérêts mais en puisant carrément dans la caisse, comme l'ont fait et Jospin (pour 400 millions d'euros) et Raffarin (pour 2,4 milliards d'euros) alourdissant encore les dettes de la CADES !

En fait, plus il y a de caisses, de fonds – un autre vient tout juste d'être créé pour les personnes âgées – plus les transferts financiers sont complexes et obscurs, et plus les salariés sont volés !

D. C.

• Sécurité sociale

Une classification qui ne passe pas

Jeudi 6 mai, près de 1 000 agents relevant de la Sécurité sociale de la Région parisienne ont manifesté devant le ministère de la Protection sociale, pendant que leurs collègues de province manifestaient devant les préfetures. La quasi-totalité des organismes du pays a participé à la grève avec des taux de grévistes dépassant parfois 70 %. À Valenciennes, le personnel de la santé a rejoint celui de la Sécurité sociale en manifestation, par solidarité.

Raison de cette mobilisation : le projet de nouvelle classification des emplois en liaison avec le problème des salaires. Les nouveaux accords sur la classification ont été concoctés par les directions des différents organismes de Sécurité sociale avec le patronat et le gouvernement. À la mi-avril, seule la CFDT acceptait de signer ces textes et, mal-

gré l'opposition des autres syndicats, ces protocoles ont été transmis au ministère pour agrément.

La nouvelle classification revalorise les salaires d'embauche d'environ 120 euros. Il faut dire qu'ils étaient particulièrement bas, atteignant à peine le smic, mais c'est là le seul point positif de ce projet. En contrepartie, l'avancement annuel à l'ancienneté, dit « expérience », perdrait la moitié de sa valeur (ramené à 13,50 euros). Ce qui signifie que le supplément à l'embauche serait rogné en quelques années. Et pour ceux qui ont 25 ans d'ancienneté, et qui ont atteint le maximum de la classification, l'avancement individuel au mérite, dit « compétence », ne serait plus automatique. Jusque-là, ces derniers avaient la garantie de toucher à ce titre au moins 35 euros tous les cinq ans. Avec le nouveau texte, cette garantie disparaît et la notion de « mérite » est

renforcée : chaque agent devra avoir un entretien individuel avec sa hiérarchie, formalisé par écrit, où il est question d'engagement sur l'atteinte d'objectifs... Mais même les objectifs atteints, rien ne garantit qu'il y aura une augmentation car cela reste soumis aux contraintes budgétaires.

De toute façon, il n'y a pas de bonne « classification » et il n'y a que la CFDT pour trouver dans cette nouvelle mouture matière à satisfaction. Le vrai problème est l'augmentation générale des salaires et là, rien ne va. La seule augmentation générale des salaires prévue pour 2004 est de... 0,5 % ! La précédente augmentation date du 1^{er} janvier 2003 et était de 1 %.

En se mobilisant le 6 mai, les agents ont trouvé la seule voie que peuvent comprendre les directions et le gouvernement. Et il ne faudra pas en rester là.

Correspondant LO

• ADP Orly

Manifestation contre la privatisation



Mardi 11 mai, les syndicats d'Aéroport de Paris appelaient à une journée de grève contre le projet du gouvernement de privatiser ADP qui gère les aéroports parisiens.

À Orly, c'est à 300 grévistes que nous nous sommes rassemblés au Parc Central pour nous rendre en manifestation à l'aérogare Sud par la Nationale 7. C'est dans la bonne humeur que nous avons scandé les slogans contre la privatisation « ADP 100 % public, 0 % privé ! »

À notre arrivée devant l'aérogare, nous avons été accueillis par une centaine de grévistes de la BRINK'S, chargés du contrôle des passagers, en grève depuis près de quatre

semaines pour leurs emplois et leurs salaires. C'est par des applaudissements que les manifestants ont exprimé leur soutien aux grévistes de la BRINK'S.

L'idée de se retrouver le 27 mai en manifestation aux côtés des salariés d'EDF et des autres privatisables dont ceux de la SNECMA fait également son chemin.

Quoiqu'il en soit, nous étions contents de nous retrouver nombreux en grève ou en manifestation, preuve que quand il s'agit de manifester notre opposition à la privatisation, il y a du répondant.

Correspondant LO

• Grande-Synthe (Nord)

Un collège bloqué par les parents d'élèves !

Depuis un mois et demi, le collège Jules-Verne de Grande-Synthe (dans la banlieue de Dunkerque) s'est mis en mouvement contre les suppressions de postes réalisées ou programmées.

Ce sont les agents d'entretien et de service qui les premiers ont débrayé le 26 mars, appuyés par les enseignants. Ils réagissaient à la décision de suppression de la moitié des postes de CES dans tous les établissements scolaires du dunkerquois. Ils refusaient la mise au chômage de quatre CES du collège prévue pour la fin 2004. Dans ces conditions, les tâches administratives, d'entretien, de nettoyage et de cantine ne pourraient être réellement effectuées.

Lors des assemblées communes entre enseignants et agents, deux autres revendications ont été approuvées. Le refus de la suppression de trois postes d'enseignants imposée par le rectorat. L'opposition à la baisse de douze à cinq du personnel d'encadrement (surveillants, aides-éducateurs, assistants d'éducation). Cette diminution a provoqué la fin du soutien scolaire apporté aux élèves de ce collège de ZEP et une bien plus grande agitation des élèves dans l'établissement. Les sanctions qui sont passées de 16 à 74 pour les quatre premiers mois de 2004 par rapport à ceux de 2003 illustrent cette dégradation brutale du climat de l'établissement.

Les enseignants ont fait grève de nouveau le jeudi 8 avril pour l'ensemble des revendications, soutenus par les agents. Mais sceptiques sur leur possi-

bilité de faire reculer le rectorat par une grève prolongée, ils se sont adressés aux parents avec qui ils ont eu une réunion le lundi de la rentrée des vacances.

Les parents d'élèves ont décidé à une quinzaine de bloquer le collège à partir du jeudi 6 mai. L'entrevue avec l'inspecteur d'académie adjoint qui a parlé d'un demi poste d'assistant d'éducation pour septembre (déjà prévu) a dégoûté et mis en colère tout le monde. Le moulin à paroles officiel leur a gravement expliqué que le manque de surveillants était l'occasion pour les professeurs de faire de l'éducation civique et de responsabiliser les élèves ! Aussi durant leur assemblée de l'après-midi, ils se sont organisés pour rallier d'autres parents, par téléphone et ont diffusé un tract. Lundi, 70 parents tenaient une assemblée avec les enseignants et des agents. Ils ont voté la continuation du blocage.

Mardi 11 mai, l'inspection académique rappelait les grévistes pour leur annoncer que les quatre postes de CES seraient prolongés : qu'un demi-poste d'assistant d'éducation serait créé en septembre et que deux postes de CES seraient mis en place rapidement au secrétariat? permettant de libérer ainsi les surveillants de tâches administratives. Un fax précisant par écrit ces propositions a été demandé par la délégation à l'inspecteur d'académie. Maintenant, c'est à l'assemblée générale des parents, des profs et des agents de décider.

• Un ex-ministre et l'immobilier

Une justice plutôt longue

Mis en examen pour « *recel d'abus de biens sociaux et recel de contrefaçon* », Gérard Longuet, président du Conseil régional de Lorraine jusqu'aux dernières élections et toujours sénateur UMP de la Meuse, vient d'être convoqué devant un tribunal correctionnel. Pour sa défense, il a déclaré avoir dispensé des « *conseils stratégiques* » à la Cogedim, l'un des premiers groupes immobiliers français. Ceux-ci n'étaient pas très regardants puisque son rôle de « consultant » au début des années quatre-vingt-dix lui a été rémunéré 40 000 francs de l'heure. Sa tâche se limitait à rencontrer le PDG de la Cogedim une ou deux fois par mois pour des « discussions à bâtons rompus ».

Longuet s'est justifié en déclarant que « *lorsque l'on est consultant, on vend l'autorité que donne une certaine expérience* ». Comme il avait été ministre des Postes et télécommunications dans le gouvernement Chirac sous la présidence de Mitterrand entre 1986 et 1988, il n'est pas besoin d'être grand clerc pour chercher en quoi consiste son « autorité » et son « expérience » de grand dispensateur de l'argent public à ses relations patronales. Comme d'autres hommes politiques qui se déclarent « libéraux », Longuet se faisait fort de dénoncer l'emprise de l'État sur les entreprises, qui portait atteinte à la liberté des entrepreneurs. Mais, cela ne l'empêchait pas de monnayer ses relations auprès d'une grosse société qui ne dédaignait pas les avantages que peut lui fournir l'État. Ces relations, qui font partie des affaires courantes, furent ébruitées en 1994 dans le même temps que furent révélées d'autres affaires (financement des lycées d'Ile-de-France, financement de sa villa) alors que Gérard Longuet était devenu ministre pour la seconde fois, occupant le poste de ministre de l'Industrie dans le gouvernement Balladur. Cette fois, il dut alors démissionner.

Et en 2004, la Justice se demande si par hasard les honoraires touchés par Longuet ne constituaient pas une couverture pour une rémunération de pure complaisance. Quinze ans après l'affaire et dix ans après qu'elle eut été ébruitée : quelle célérité !

Jean SANDAY

André FRYS

• Italie

Face à la grève, Fiat a dû lâcher du lest

Le 10 mai, la production devait reprendre à la Fiat de Melfi, dans le sud de l'Italie, après trois semaines de grève des 5 200 travailleurs de l'usine. Le 13 mai, ceux-ci devaient se prononcer par référendum sur les résultats de la négociation. S'il est certain que les syndicats voulaient désormais mettre fin au conflit, il est sûr aussi que la direction de Fiat a dû jeter du lest devant les revendications ouvrières, malgré tous ses cris sur cette grève qui risquait selon elle de mettre le groupe en faillite. À l'approche de l'assemblée annuelle des actionnaires de Fiat, son président Umberto Agnelli déclarait même que, tous comptes faits, la situation

financière du groupe n'était pas si mauvaise...

À Melfi, dans cette usine du Sud, aux cadences et aux horaires insupportables et aux salaires particulièrement bas, la direction a dû lâcher des augmentations devant aboutir, en principe, à la parité des salaires avec ceux des usines Fiat du Nord. À partir du mois de juillet, la direction devrait également mettre fin à l'exténuant horaire dit du « coup double » qui prévoyait douze équipes de nuit consécutives. Cet horaire devrait être remplacé par une semaine de six jours de travail, suivie d'une semaine de quatre jours avec deux jours de repositifs.

Les concessions de la direction sont certes plus que mesurées. Les 105 euros brut d'augmentation mensuelle (sur un salaire de 900 euros) qui devraient aboutir à la parité avec les autres usines du groupe ne seront concédés que progressivement d'ici au 1^{er} juillet 2006. Ils résulteront d'un complexe réaménagement des primes d'équipe et de compétitivité. Mais c'est tout de même un recul de la part de la direction et un succès moral pour les travailleurs.

C'était la première grève dans cette usine modèle du groupe Fiat où celui-ci prétendait avoir inauguré un nouveau style de relations industrielles...

et en fait avait encore aggravé l'exploitation. Elle marque aussi le retour, dans les luttes de la classe ouvrière italienne, de l'arme de la grève illimitée, oubliée depuis bien longtemps par les confédérations syndicales dans leur jeu de concertation avec les patrons.

En ayant recours à cette arme, après les travailleurs des transports publics en décembre et janvier, après ceux de la compagnie aérienne Alitalia, ceux de Fiat Melfi ont montré que la colère contre la politique du patronat et du gouvernement peut être contagieuse, et les moyens d'action aussi. Il reste à souhaiter qu'ils se généralisent.

• Gare de Paris – Saint-Lazare

Autogrill en lutte

Tous les rideaux de fer des buvettes, sandwicheries et restaurants sont fermés dans la gare Saint-Lazare. Depuis vendredi 7 mai les 140 salariés des buffets sont en grève. Tout a commencé quand deux salariés ont reçu un avertissement de la direction au prétexte qu'ils refusaient d'être constamment déplacés d'un point de vente à l'autre.

Après que la direction eut refusé aux salariés venus demander des comptes la levée de ces avertissements, le débrayage s'est transformé en grève.

Nous avons alors posé nos revendications : arrêt de la flexibilité sur les horaires et arrêt des déplacements à tout propos. Nous demandons aussi le respect de l'accord d'entreprise et une augmentation des salaires. Après 30 ans de présence, on touche à peine plus que le SMIC, moins de 1 000 euros par mois.

Autogrill a les moyens de satisfaire nos revendications. La gare voit passer chaque jour 400 000 voyageurs. En vendant cafés, boissons, sandwiches, le chiffre d'affaires dépasse 20 000 euros par jour, ce qui a aiguisé l'appétit du groupe Benetton, dont dépend Autogrill. C'est le même groupe d'ailleurs qui officie aux gares du Nord et de l'Est à Paris, ainsi qu'à la gare de Lyon-Perrache et sur les autoroutes.

Il y a de quoi révolter ceux qui sont de l'autre côté du comptoir, quand on voit le gouvernement accorder un milliard et demi d'euros de cadeaux aux patrons restaurateurs, y compris aux grands groupes.

Notre grève nous la voulons forte, c'est pourquoi, malgré le week-end, nous étions 70, dès la première heure du samedi matin. Lorsque, avec deux cadres, la direction a tenté d'ouvrir un buffet, cela s'est fait sous les quolibets, et au bout d'une demi-heure, le buffet a dû fermer. Il faut dire que les voyageurs et les cheminots qui s'approchaient manifestaient non leur appétit mais leur solidarité avec les grévistes. Nous avons eu le même accueil chaleureux lorsque nous nous sommes adressés oralement ou par tracts aux usagers.

C'est notre direction qui est aujourd'hui sur le grill.

Correspondant L0

• La Poste – Orléans (Loiret)

En grève contre les suppressions de postes

Depuis le mardi 4 mai, nous sommes en grève au Centre de distribution de La Poste à Orléans, qui compte 130 personnes et la plupart des facteurs de la ville.

Dans le cadre d'une nouvelle restructuration, la troisième en quatre ans, la direction veut supprimer plus de deux tournées, c'est-à-dire au moins deux postes de facteurs et les moyens de remplacement correspondants.

Cela fait des années que l'effectif se réduit et que La Poste fait appel à des travailleurs en contrat à durée déterminée, payés au rabais et dont elle se débarrasse dès qu'elle n'en a plus besoin.

Le prétexte invoqué est la mise en place de deux machines qui effectuent une partie du tri du courrier. Le gain de temps correspondrait aux deux postes qu'elle veut supprimer. Mais outre que l'efficacité de ces machines n'est pas prouvée, il faut que chaque facteur remette les lettres triées par la machine parmi celles qu'il a triées à la main : le temps gagné par la machine est en partie reperdu, le gain de temps est dérisoire, voire nul.

La direction fait mine de

nous consulter, nous demandant d'approuver ce qu'elle appelle des « scénarios ». Elle nous laisse le choix entre maintenir le nombre de postes mais perdre notre jour de repos hebdomadaire, ou conserver ce jour mais perdre les postes. En fait de scénario, il s'agirait plutôt d'un mauvais film. Nous avons besoin à la fois du repos et

suiuivants, entraînant la moitié du personnel.

Des banderoles ont été placées devant le Centre, bien visibles sur cet axe fréquenté, portant nos revendications : « Non aux suppressions de postes », et « Postiers en lutte pour l'emploi ». Puis nous nous sommes rendus avec nos vélos à la direction dans le centre-ville,



Lors d'un précédent mouvement à Orléans dans les années quatre-vingt-dix.

des postes, car comme l'a dit un facteur « cela voudra dire une centaine de boîtes aux lettres en plus sur la tournée. C'est impossible à faire avec tout le travail qu'on a déjà ».

Mardi dernier, alors que le travail avait commencé, l'un d'entre nous a explosé, provoquant un attroupement qui s'est vite transformé en AG improvisée. Une partie d'entre nous a décidé de se mettre en grève. La grève s'est renforcée les jours

en scandant ces mêmes slogans et aussi : « Un postier en plus, un chômeur en moins ». Notre manifestation cycliste a été remarquée de la population qui nous a encouragés à recommencer chaque jour.

À la direction, nous avons d'abord trouvé porte close. Mais le directeur a été obligé de nous recevoir tous ensemble et beaucoup lui ont dit ses quatre vérités.

Chaque matin suivant, la

grève a été revotée en AG et nous avons engagé d'autres actions. Nous nous sommes rendus à un centre de tri parallèle que La Poste entretient plus ou moins en permanence depuis des années. Nous avons expliqué aux intérimaires présents le rôle qu'on voulait leur faire jouer et que nous préférons les voir embauchés par La Poste ! Bon nombre comprennent notre action. Nous avons vérifié que La Poste est capable de recruter du personnel en un temps record pour briser une grève, en faisant appel aux boîtes d'intérim. Quand elle le veut, elle sait trouver le personnel qui manque !

La direction a cherché à nous intimider en nous rappelant que nous allions perdre deux jours si nous faisons grève le vendredi 7 (à cause du 8 mai férié). Mais elle n'a réussi qu'à renforcer la détermination des grévistes, qui ce jour-là étaient encore plus nombreux.

Le mouvement a été reconduit lundi et mardi. Certains se rendent compte que pour faire reculer la direction, il faudrait que la grève se renforce encore, et surtout que tous les centres qui connaissent ces mêmes problèmes luttent en même temps. Mais avant même d'avoir obtenu gain de cause, nous avons déjà la satisfaction d'avoir relevé la tête et montré notre ras-le-bol. Beaucoup en avaient assez de subir des reculs sans que rien ne se passe. Le moral est au beau fixe.

• La Poste – Bordeaux et Gironde

Grève des conseillers financiers

Les conseillers financiers des bureaux de poste de la Gironde étaient en grève le lundi 3 mai afin de dénoncer les chantages au licenciement et les baisses de salaire régulières décidées par la direction.

En effet, la plupart des conseillers financiers sont employés en CDI, avec une paie constituée d'une partie fixe (1 200 euros environ) à laquelle s'ajoutent des primes en fonction des produits vendus : alors que les objectifs à réaliser ont augmenté de 25 % en 2004, le montant de ces primes est en

diminution de 40 %.

Environ 70 collègues étaient donc le 3 mai devant la direction de La Poste à Bordeaux. Mais les grilles avaient été soigneusement fermées pour l'occasion et, devant cet accueil pour le moins réfrigérant, ils ont réchauffé l'atmosphère en exigeant tout d'abord d'être reçus « tous ensemble, sinon rien », puis en mettant à profit la pause déjeuner pour pénétrer en force dans le bâtiment.

Acceptant enfin de recevoir les conseillers financiers, le directeur de La Poste de la Gironde leur a ressorti le vieux

couplet de la concurrence... Pas dupes, les employés savent bien que les produits financiers proposés dans les bureaux de poste sont commercialisés grâce à des accords passés avec d'autres banques (CCF, Société Générale, Caisse d'Épargne, CNP, Caisse des Dépôts et Consignations...). Mais le faux argument de la concurrence sert surtout de prétexte à la direction pour justifier les salaires et les conditions de travail de plus en plus minables.

Conscients que les problèmes concernent la majorité des employés de La Poste et que

seule une action massive et déterminée pourrait faire reculer la direction, ils ont informé leurs collègues du Centre financier de Bordeaux de leur mouvement en leur distribuant près d'un millier de tracts et ont pris la décision de contacter ceux du Centre de tri du courrier ainsi que les conseillers financiers d'autres départements dans les jours à venir.

Ces deux jours de grève nous ont permis de mieux nous connaître mais aussi de discuter des liens nécessaires à garder et à tisser pour les luttes à venir.

Correspondant L0

• Lu Danone - Château-Thierry (Aisne)

Un patron qui nous parle comme à un chien

Si du côté des slogans publicitaires on entend « Danone, être mieux chaque jour », du côté des usines, bien sûr, il en va tout autrement. En 2001, nous avions appris par la presse que Danone envisageait de fermer les sept usines LU du pays. Depuis, les usines de Calais et d'Évry ont fermé en 2003 et à Château-Thierry, cent travailleurs ont été licenciés.

LU est-il pour autant un groupe qui ne fait pas de profits ? Pas du tout et le journal *Capital* de ce mois informe que : « Riboud est toujours dans le pétrin. Et pourtant, sa branche biscuits a encore affiché en 2003 une rentabilité de... 9,1 %. La plupart des patrons du CAC 40 s'en pâmèrent d'aise. Le boss de Danone, lui, fait grise mine. Cette branche plombe les comptes du groupe, car elle rapporte nettement moins que ses deux autres activités : les produits laitiers dégagent une rentabilité de 13,7 % et les eaux minérales de 15,1 % ».

Riboud, le PDG du groupe, a donc réagi. Il a licencié l'ancien dirigeant de LU France en septembre dernier, chargeant le nouveau de redresser la situation d'ici septembre 2004. Depuis quelques semaines, ce dernier a décidé de faire le tour des popotes, les cinq usines restantes, et il est venu à Château-Thierry le mercredi 28 avril rencontrer l'ensemble du personnel.

Ce nouveau dirigeant veut sauver sa propre place, tous les moyens lui sont bons et il ne fait pas dans la dentelle. Ce genre de monsieur se croit tout permis, quitte à être injurieux et humiliant à notre égard. Il n'hésite pas à cracher dans la soupe qui depuis des années a nourri des centaines d'actionnaires parasites et les hauts cadres du groupe. Au moins, les choses sont claires et nous savons à quoi nous en tenir et ce que nous devons faire à l'avenir.

Aux questions qui lui ont été posées sur l'avenir du site de Château-Thierry ou plus largement sur celui du groupe LU, ses réponses ont été très directes et sans ambiguïté. Avec morgue, il a commencé par donner son appréciation de l'usine : « Ce n'est pas une usine mais un grand atelier de pâtisserie. Vous avez des pétrins de grande cuisine ». Voilà pour son introduction ; et de poursuivre : « Je ne pense pas lancer de nouveaux produits. Ici (à Château), cela relève d'un grand pâtissier », et comme ce monsieur prétend faire de la haute économie sur le plan mondial, il

se permet de tirer la conclusion : « Votre atelier est en plein centre-ville, il est condamné ». Et voilà pour Château-Thierry.

Pour le groupe LU, voici son appréciation : « Le malade est toujours en réanimation et commence à se réveiller. Je veux tirer les volumes vers le haut et pas

la pose devant la direction locale en déclarant : « Je suis en réflexion mais l'avenir du site est condamné ». En attendant, il a le culot de nous demander encore plus de souplesse et de flexibilité. Il l'a d'ailleurs dit très clairement : « Quant à votre travail saison-

nier, il faudra travailler 4 mois à 5 jours, 4 mois à 6 jours et 4 mois à 4 jours. Ce qui permettrait de reculer la fermeture du site ».

Ce monsieur aux ordres de Riboud veut nous mettre dans le pétrin. Il profère des menaces sur nos emplois et en plus il veut

pouvoir presser le citron jusqu'à la dernière goutte ! C'est tout réfléchi, il veut nous faire la peau et nous ne nous laisserons pas faire. Il faut interdire tout licenciement dans les entreprises qui font des profits sous peine de réquisition. LU en fait partie.

Correspondant LO



En 2001, quand les LU en avaient ras le bol que Riboud fasse son (petit) beurre sur leur dos.

l'inverse. Si cela ne marche pas, le groupe Danone se séparera de la branche biscuits ». À celles et ceux qui triment à cause de cadences de plus en plus démentes, il rétorque qu'en Chine ou en Russie (les biscuits sont produits sous la marque Bolshhevik) le travail c'est sept jours sur sept d'un bout de l'année à l'autre et en trois équipes avec des tonnages dix à vingt fois supérieurs à ce qui se fait ici.

À la question de savoir si les assortiments qui sont la spécificité de Château-Thierry et que toutes les directions successives nous présentaient comme étant le point central de la production, il a tapé sur le même clou avec une attitude provocante : « La société, à Château, n'a aucun avenir. Je vais revenir avec un grand pâtissier, si j'en trouve un qui voudrait reprendre ». Et comme rien ne l'arrête, il devient tout simplement odieux : « Delacre a aussi une image de marque mais le marché de l'assortiment est en baisse. Dans cinq ans, Delacre ne vendra plus d'assortiments parce que personne n'achète plus de boîtes d'assortiments. Les personnes qui en achetaient meurent et les nouvelles personnes âgées ne mangent plus d'assortiments. La mode est passée, ce n'est pas de ma faute ».

Voilà le genre d'olibrius que nous a envoyé Riboud. Il n'a pu s'empêcher de prendre

Une première réaction dans les AFPA contre les licenciements

La direction de l'AFPA (Association pour la formation professionnelle des adultes) voudrait appliquer la loi sur la décentralisation avant même qu'elle ne soit votée, tant elle ferait faire d'économies sur le dos des personnels mais aussi des usagers.

Après avoir payé 600 000 euros une société spécialisée dans les « plans sociaux », un véritable « plan d'attaque » contre les salariés de l'AFPA a été produit. Il comprend 615 à 791 licenciements de CDI, une diminution massive de CDD et, selon les organisations syndicales, près de 200 mutations géographiques ou professionnelles forcées sur les quelque 12 000 personnes qui travaillent à l'AFPA. À ceci s'ajoutent des départs en retraite non remplacés et des centres qui seront probablement fermés. Par ailleurs, le projet de loi du gouvernement prévoit que l'AFPA n'aura plus de mission de service public, ce qui veut dire qu'elle ne sera plus tenue d'offrir un éventail large de formations. Le

gouvernement veut la mettre en concurrence, en particulier dans le secteur tertiaire, avec des entreprises privées de formation. Les crédits ne seraient plus fixes et ne seraient plus versés par l'État mais par les Régions, les Conseils généraux, les Assedic et les entreprises.

Alors à l'annonce de ce plan, les personnels étaient très inquiets et en colère. La

journée d'action du mardi 27 avril a été suivie par environ la moitié des personnels, certains regrettant que les syndicats n'aient appelé qu'à une demi-journée de grève. Ce serait pourtant le moment de se faire entendre avant que la direction ne publie les noms des licenciés et que la loi ne soit adoptée à l'Assemblée nationale cet été.

Le trust de l'aluminium Alcan supprime des emplois

Quelques mois après le rachat de Pechiney par le groupe canadien de l'aluminium Alcan, celui-ci commence à planifier des suppressions d'emplois. Il veut réaliser 360 millions de dollars « d'économies ».

Les premiers à faire les frais des restructurations sont les sièges de Pechiney en France et d'Alcan en Angleterre et en Allemagne. Sur 1 237 emplois en Europe, 331 sont supprimés dont 277 en France, essentiellement dans la région parisienne. Avec la fermeture de sept sièges

sur treize, plusieurs dizaines de salariés, cadres et agents de maîtrise n'auraient pas d'autre choix pour conserver un emploi que d'accepter des mutations à plusieurs centaines de kilomètres de leur poste actuel.

L'objectif affiché de ces suppressions d'emplois est d'augmenter le « cash » d'Alcan, c'est-à-dire les profits. Les salariés cadres et agents de maîtrise, au même titre que les ouvriers, n'ont d'autre choix que la lutte pour s'opposer à ces plans de casse de leur emploi.

• Nouvelles Galeries de Montargis (Loiret)

Grève et manifestation

Les employées des Nouvelles Galeries de Montargis étaient en grève le vendredi 7 mai. Le magasin est resté fermé le matin et elles ont toutes manifesté dans les rues de la ville pour dire leur colère et leur opposition à la fermeture.

Le magasin fait partie de la liste des cinq que le groupe Galeries Lafayette veut fermer. À Montargis, 48 personnes travaillent dans le magasin, 40 employées par les Nouvelles Galeries et 8 démonstratrices, qui travaillent pour les marques. Ces dernières savent qu'elles vont être licenciées. Quant aux employées des Nouvelles Galeries, elles ne croient pas beaucoup à la possibilité d'une reprise. Certaines ont plus de 30 ans d'ancienneté, d'autres sont très jeunes.

Les rumeurs de fermeture circulaient depuis un moment mais quand la nouvelle a été confirmée, « ça nous a toutes mis une claque » ont dit les

employées. Dans une petite ville comme Montargis, près de 50 emplois qui disparaissent c'est un coup dur. Le magasin existe



Une manifestation des employés des grands magasins parisiens, en 1999, contre l'intransigeance de leurs employeurs.

depuis plus de 40 ans ; des générations d'employés y ont travaillé. Il y a quatre ans, il employait encore 75 personnes et aujourd'hui il n'y en a plus que 48, dont l'avenir est très incertain.

Un des trois directeurs qui se

sont succédé ces quatre dernières années a tenté d'attirer la clientèle fortunée. Il a organisé une soirée VIP (Very Important

Person) de 19 h à 22 h. Au départ, il comptait faire appel à des volontaires. Mais comme aucune vendeuse ne l'était, la soirée « VIP » est devenue obligatoire. Fut convié tout le gratin de Montargis, et le maire, UMP. Le but était de tenter de faire

dépenser cette clientèle et de la fidéliser. Les employées et des agents de sécurité devaient se tenir à l'entrée du magasin pour

les accueillir. Il y avait une rose pour madame et un buffet garni. Mais les « VIP » se sont précipités sur le buffet et sont repartis sans pratiquement rien acheter ! La soirée a coûté pas mal d'argent alors que les salaires des vendeuses ne dépassent

guère le smic.

Les Galeries Lafayette resteraient propriétaires de l'immeuble (4 000 m² en plein centre-ville, dans la rue la plus commerçante) et envisageraient de louer à des enseignes. Mais pour le moment, il n'y a rien en vue et les employées n'ont reçu aucune garantie. Elles savent qu'il s'agit d'une opération financière et que le groupe Galeries Lafayette fait encore les choux gras des actionnaires. Le chiffre d'affaires du groupe, 1,367 milliard d'euros, a progressé de 2,4 % en un an et les ventes de 2,7 %. Elles savent aussi que le groupe a beaucoup investi dans le magasin parisien du boulevard Haussmann, sa vitrine, tandis qu'elles font les frais de sa politique. Elles savent que les prétendus « résultats déficitaires » ne signifient pas des pertes pour tout le monde et que les actionnaires retirent de confortables bénéfices de leur travail.

• Bron (Rhône)

C'est la galère aux Galeries

Jeudi 22 avril, plus de deux cents employés des Galeries Lafayette de Bron (Rhône) ont débrayé de midi à 20 heures. Cela faisait bien longtemps qu'on n'avait pas vu un tel mouvement de colère au magasin. Il faut dire que, depuis des années, la dégradation des conditions de travail et les bas salaires rendent de plus en plus pénible la vie des employés. Avec trente ans d'ancienneté, on ne gagne que 1 100 euros. Et

comme la majorité du personnel travaille à temps partiel, elle ne gagne qu'une misère.

La goutte d'eau qui a fait déborder le vase a été la diminution de moitié de la prime d'intéressement cette année. Cette décision a d'autant plus choqué le personnel que les syndicats ont révélé que le groupe avait un résultat net en hausse de plus de 27 % cette même année. On impose donc des sacrifices à la majorité du per-

sonnel pour en distribuer les bénéfices aux actionnaires et aux dirigeants.

Un responsable du magasin a répondu au personnel mécontent : « Estimez-vous heureux, vous avez encore du travail ! » Cette menace a pris tout son sens quelques jours plus tard, quand le groupe (Galeries Lafayette, Nouvelles Galeries...) a annoncé la fermeture de cinq magasins en France et la suppression de 350 à 450 emplois

dans le groupe.

Les magasins lyonnais ne sont pas concernés par cette restructuration pour le moment, mais tout le personnel a compris que la direction s'attaquait à l'ensemble des travailleurs du groupe. Les débrayages qui ont suivi celui du 22 avril ont eu moins de succès, mais bon nombre d'employés restent convaincus qu'il faudra se faire entendre puisque l'argent ne manque pas, les dividendes des

actionnaires ayant augmenté de 25 % cette année. Le magasin Haussman de Paris, qui va supprimer 200 emplois, a touché plus de 4 millions d'euros d'exonérations de charges cette année, grâce au passage aux 35 heures.

Ce groupe utilise donc l'argent public pour créer du chômage et de la misère. Il doit rendre des comptes. Et le personnel a de bonnes raisons de les exiger.

• Kiosques

La grève des kiosquiers parisiens

Mardi 11 mai, la plupart des 315 kiosques de presse étaient fermés pour cause de grève, sur les places et les boulevards de Paris. Les grévistes se sont retrouvés à plus de 200, place Colette près du Palais-Royal, pour revendiquer une augmentation de leur marge, la baisse des livraisons et protester contre la faiblesse des rémunérations, parmi les plus basses d'Europe.

Les kiosquiers voient en effet leurs revenus et leurs conditions de travail se dégrader au fil des

années. Travailleurs indépendants, employant rarement un salarié, ils sont à la merci des gros groupes de l'édition et des messageries qui en dépendent. Leur commission (la « remise ») sur les ventes est de 18,40 %, alors qu'elle est de 30 % dans les Relay H des gares et autour de 25 % ailleurs en Europe.

Certains n'atteignent pas le smic. Ceux des kiosques bien situés peuvent gagner jusqu'à 2 000 euros par mois. Mais tous fournissent douze à treize heures de travail journalier, six jours sur sept, sans eau ni toilet-

tes, exposés au froid ou au chaud selon la saison, se levant aux petites heures et manipulant chaque jour des quintaux de papier imprimé, dans un espace exigü.

Ils n'ont pas le droit de refuser la marchandise et se retrouvent submergés par des centaines de titres de journaux, magazines, suppléments, numéros spéciaux, dérivés, petits formats, etc., que les éditeurs multiplient dans la concurrence qu'ils se font entre eux. Certains se vendent bien, et personne ne s'en plaint. Mais pour d'autres la quantité livrée est sans rap-

port avec la vente et les messageries n'ont cure des réclamations. Il faut alors remballer les invendus. Et il ne sert à rien de protester en cas d'erreur sur les retours : les messageries ont toujours raison.

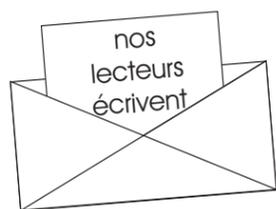
C'est pourquoi, en plus d'une augmentation de leur marge, les kiosquiers revendiquent « la baisse des livraisons de marchandises invendables ». Car les invendus représentent actuellement la moitié des exemplaires livrés.

Les mauvaises conditions de travail et les horaires inhumains, pour un revenu modeste

et parfois insuffisant, font que le nombre des kiosquiers diminue. Soixante kiosques ont fermé ces trois dernières années, faute de repeneur. Ils ne sont plus que 315 ouverts, sur 380 au total à Paris.

Le monde de l'édition et les pouvoirs publics connaissent le problème et parlent régulièrement de « faire quelque chose », mais rien ne vient. C'est pour tenter de faire bouger les choses que les deux syndicats de kiosquiers ont organisé la grève et le rassemblement du 11 mars.

V. G.



Chers camarades,

Il est tout à fait justifié de consacrer un article du journal à l'arrêt de l'extraction du charbon dans le dernier puits encore exploité en France. C'est la disparition d'un secteur industriel qui fut de première importance il y a quelques décennies, tant du point de vue économique que des luttes sociales très dures mais curieusement méconnues qui ont marqué son histoire. Et cet aspect est totalement occulté dans l'article de LO.

De 1983 (annonce du plan de récession charbonnière décidé par le gouvernement de gauche) à 1994, les mineurs de Lorraine, du Centre-Midi et du Nord ont multiplié les grèves, les manifestations et les affrontements de rue contre une décision politique

• Réponse

Les conditions de départ des derniers mineurs que tu décris montrent bien que, lorsque les pouvoirs publics craignent la colère ouvrière, ils savent trouver l'argent pour que les suppressions d'emplois se fassent sans le drame du chômage et de l'ANPE. Même si cela ne règle pas tout.

Si la fermeture est insupportable à beaucoup, c'est en raison d'un chômage massif qui fait que les enfants de mineurs, ou tous ceux qui travaillent en emplois induits grâce à l'exploitation charbonnière, se retrouvent à pointer à l'ANPE ou à tenter de trouver du travail en Allemagne. Mais on ne peut pas regretter qu'ils ne puissent plus descendre au fond et, dans leur immense

qu'ils ne cautionnaient pas.

Si la majorité des mineurs a fini par se résoudre à la fermeture de l'entreprise, c'est que l'État (avec la complicité active de tous les syndicats à l'exception de la CGT) y a mis le prix. Les mineurs bénéficient du Congé charbonnier qui leur garantit, dès l'âge de 45 ans, 80 % de leur meilleur salaire. La Dispense préalable d'activité leur permettra même de cesser le travail encore plus tôt.

Les luttes des mineurs appuyées par la seule CGT se sont poursuivies jusqu'à l'an dernier et leur ont permis d'améliorer encore leurs conditions financières de départ. Ainsi les mineurs ne deviennent pas à proprement parler des chômeurs puisqu'ils n'ont pas à

majorité, ils ne le regrettent pas non plus.

Nous ne savons pas s'il serait nécessaire, dans une société ayant pour souci le bien des travailleurs, de maintenir l'exploitation du charbon à 1 000 mètres sous terre, alors que le charbon est accessible à ciel ouvert dans bien des pays. Mais ce que nous savons, c'est qu'aujourd'hui, on pourrait très bien créer des emplois dans les services publics où les effectifs sont insuffisants alors que les besoins sont immenses.

Le drame n'est pas la fin des mines, mais la poursuite du système capitaliste et le fait que, lors des changements de techniques, de production ou d'énergie,

retrouver un emploi et que leurs revenus sont garantis.

Pourtant, ce « plan social » qui pourrait être un modèle d'exigence pour les travailleurs des entreprises liquidées à travers le pays, ne compense pas le prix à payer par les mineurs, les travailleurs et les chômeurs des bassins miniers.

Pour prendre l'exemple de la Lorraine (mais on sait aussi combien le Nord-Pas-de-Calais est sinistré), les 25 000 emplois miniers de 1983 se sont réduits à 3 000 aujourd'hui. De plus, un emploi minier générant deux emplois induits, ce sont des dizaines de milliers d'emplois qui ont disparu avec des licenciements secs pour ces salariés du privé qui ne bénéficient pas, eux, du Congé charbonnier. Au

l'intérêt des travailleurs et des populations – comme le souci de la nature – n'a aucune place.

Malgré les luttes, la fin du charbon est la fin d'une histoire très noire. Nous ne nous en réjouissons pas. Mais tout le cinéma, toute la compassion paternaliste des commentaires faits autour du mythe de la mine étaient pour le moins choquants lors de la fermeture de la dernière mine de Lorraine.

Alors, comme l'exprimait un mineur des HBL sur France 3, « c'est quand les mines fonctionnaient que les médias auraient dû s'intéresser aux conditions de vie et de travail des mineurs ! »

mieux la moitié des emplois miniers ont été compensés dans une région déjà bien touchée par le chômage.

Quant aux mineurs en « congé », tout n'est pas rose non plus, loin s'en faut. La CGT, toujours bien seule, avait réclamé une préparation au Congé charbonnier comme cela se fait dans quelques secteurs pour les préretraites. Les autres syndicats et la direction de l'entreprise avaient trouvé cela plutôt amusant. Aujourd'hui tout le monde reconnaît qu'il y a quelques problèmes ! Chacun sait que les dépressions avec toutes leurs manifestations quelquefois dramatiques sont légion. Chacun peut citer des exemples, des noms dans sa cité, chez ses ex-collègues.

Si le travail dans notre société reste aliénant, il demeure le lieu privilégié de la socialisation. Cesser le travail vers 45 ans peut paraître une bénédiction mais cela n'est vrai que pour ceux qui ont une richesse culturelle, politique ou autre qui leur permet de remplir leur existence et de profiter au mieux de la vie. Ce n'est pas à ça que le capitalisme prépare les travailleurs !

Alors camarades, bien sûr, « la compassion paternaliste des commentaires qui ont accompagné cette fermeture est insupportable » mais la fermeture l'est également, comme est insupportable ce système économique et politique qui gâche les richesses de l'humanité et la vie des populations ouvrières.

Salutations les plus cordiales



• Île de la Réunion

Grève générale dans le bâtiment

En 2003, la CGTR avait dénoncé l'ancienne convention collective du bâtiment qui excluait 7 500 ouvriers en contrat de chantier sur les 14 000 du secteur du bénéfice des primes de panier (10,47 euros par jour) et des primes de trajet (14 centimes d'euro du kilomètre) et de transport.

Ces dernières années, les patrons du BTP avaient licencié ou remplacé des milliers de permanents par des ouvriers en contrats à durée déterminée, dits contrats de chantier.

À la suite de la fédération CGTR, une intersyndicale (CGTR, CFDT, FO, CFTC)

s'était mise d'accord pour revendiquer ces primes pour tous les ouvriers du BTP et 5 % d'augmentation des salaires.

Des négociations, qui durent depuis maintenant deux ans, semblaient devoir déboucher sur un accord définitif concernant les primes puisqu'un accord de principe avait été signé le 16 décembre dernier avec les organisations patronales. Mais c'était compter sans le revirement soudain des patrons lors des négociations de la mesure qui selon leurs calculs « renchérisait la masse salariale de 25 %, à hauteur de 61 millions d'euros par

an ! » Ils demandaient alors aux syndicats d'accepter un étalement progressif des primes pour les CDD, jusqu'en 2010 ; et, en attendant, le gel de la valeur de la prime de panier pour les permanents.

Tels ont été les motifs de la grève, lancée par les syndicats, qui a débuté le 3 mai. La première semaine de grève a été utilisée par les grévistes à étendre la grève des grandes entreprises, où les syndicats, en particulier la CGTR, sont bien implantés, vers les petites et les moyennes. Les grévistes ont ainsi réussi par leurs interventions en groupes de plusieurs

dizaines à entraîner dans la grève des chantiers qui fonctionnaient encore et à bloquer une grosse centrale à béton située dans la ville du Port.

Mais, non contents d'expliquer que la revendication des grévistes allait les mener à la faillite, les patrons du bâtiment les ont insultés. Ainsi le secrétaire général de la FRPBTP (syndicat patronal des grosses entreprises) a carrément traité les ouvriers grévistes de « *sou-lards* » dans une interview au journal de l'île. Quant au responsable de la CAPRB (PME), il a déclaré que la revendication d'un panier à 10,47 euros était

« *inadmissible alors qu'un repas à emporter coûte moins de la moitié* » ! Pour ces habitués des restos chics, manger à la va-vite une barquette à 5 euros serait largement suffisant, alors que les ouvriers du bâtiment, payés au smic, ayant pour beaucoup un travail physiquement difficile, se lèvent souvent avant cinq heures du matin pour se rendre sur les chantiers !

Ce mépris patronal affiché et repris par la presse locale n'a fait que renforcer la détermination des grévistes à étendre leur grève et à obtenir satisfaction. La grève était reconduite pour le lundi 10.

. Irak – Les exactions de l'armée américaine

Les outils des puissances impérialistes pour soumettre les peuples pauvres

Plus les jours passent, plus apparaît l'horreur des traitements que l'armée américaine a infligés en Irak aux personnes qu'elle a arrêtées depuis 2003. Les troupes britanniques, de leur côté, n'ont pas été en reste. Et au fil des jours et des témoignages, il transparaît que les autorités militaires, voire civiles, ont mis sur pied en Irak un système généralisé de répression et de traitements inhumains et qu'en aucun cas il ne s'agit d'incidents isolés comme essayent de le faire croire Bush ou Blair.

Le nombre de personnes incarcérées depuis 2003 par la seule armée américaine dépasserait 200 000, pour la plupart des civils. La Croix-Rouge estime que 90 % des personnes arrêtées par l'armée américaine l'avaient été sans raisons apparentes. Des centaines de personnes sont portées disparues, exécutées sommairement ou décédées des suites des mauvais traitements. La Croix-Rouge en recense 37, qu'elle a identifiées, pour la seule armée britannique.

Il y a l'emploi systématique de la torture, des traitements les plus dégradants, des viols

afin de briser les personnes emprisonnées et, accessoirement, de les « faire parler », même s'ils ne savaient rien. Ce sont les responsables des unités de renseignements militaires et de la police militaire qui ont organisé les « traitements » de ces prisonniers. Mais pas uniquement des militaires, car la CIA, l'agence centrale de renseignement du gouvernement américain, qui ne dépend pas de l'armée, a été partie prenante des sévices infligés aux prisonniers.

Le gouvernement des États-Unis essaye de se défaire de ses responsabilités en mettant sur le devant de la scène quelques militaires de rang inférieur, en voulant faire croire que ce scandale serait dû à l'action individuelle et isolée de ces derniers. Tout prouve le contraire.

Un des reproches faits par certains enquêteurs de l'armée américaine est que les responsables militaires et civils auraient « commis l'erreur » de traiter la population irakienne de la même façon qu'ont été traités les prisonniers faits par l'armée américaine en Afghanistan. De tels propos font froid dans le dos quand on sait ce que subissent ces internés, y compris ceux

qui croupissent dans la base américaine de Guantanamo.

Visiblement il s'est agit en Irak de faire accepter l'occupation des soldats de la coalition par la terreur généralisée. Rafles massives, généralisation de la torture, mauvais traitements pour briser toute idée de résistance, assassinats sans discernement. Bref, une traditionnelle méthode d'intervention des armées impérialistes. Et elles ont à leur disposition pour ce sale boulot les brutes, galonnées ou pas, et autres services de renseignements.

Cette façon de faire n'est pas propre à l'armée américaine ou britannique. L'armée française a utilisé les mêmes méthodes, en recourant même aux massacres de masse. La seule différence avec les USA aujourd'hui, ce fut le silence et la complicité quasi totale de la presse soumise, mais souvent consentante.

En Indochine, colonie française avant la Seconde Guerre mondiale, les tortures, les déportations, les assassinats étaient monnaie courante. Il y eut plus de 10 000 prisonniers politiques. Cette répression systématique s'est généralisée pendant la guerre d'Indochine menée par la

France de 1946 à 1954. La terreur contre la population fit de 500 000 à 900 000 morts selon les sources.

En 1947, à Madagascar, sous un gouvernement ou siègeaient côte à côte ministres du Parti Socialiste et du PCF, avec Maurice Thorez comme vice-Premier ministre, se mit en place une formidable machine répressive pour mettre au pas la population qui avait réclamé l'indépendance. La « pacification », avec déportation, tortures et toutes les exactions imaginables entraîna de 70 000 à 100 000 morts selon les militaires eux-mêmes.

Et la guerre d'Algérie, dont l'essentiel des victimes nord-africaines furent des civils, ne se distingua pas, par l'emploi systématique de la torture, des viols, et de tous les mauvais traitements possibles. Pendant la bataille d'Alger, en 1957, où s'illustrèrent le général Massu et ses parachutistes, un haut fonctionnaire, secrétaire général de la police, Paul Teitgen, nota que sur 24 000 assignations à résidence 3 024 personnes arrêtées « disparurent ». En fait, elles furent assassinées par l'armée. Voilà ce qu'il déclara :

« En visitant les centres d'hébergement, j'ai reconnu sur certains assignés les traces profondes des sévices ou des tortures qu'il y a quatorze ans, je subissais personnellement dans les caves de la Gestapo ». Mais ni les journaux ni les radios ne rendirent publics les témoignages sur les exactions permanentes de l'armée française à cette époque. Voici ce qu'on lisait dans *le Figaro*, en 1960, en réponse aux protestations qui essayaient de s'exprimer : « C'est commettre acte de trahison que de calomnier systématiquement et de salir l'armée qui se bat pour la France en Algérie ». Et le rédacteur ajoutait que l'armée française « accomplit depuis des années une mission civilisatrice, sociale et humaine à laquelle tous les témoins de bonne foi ont rendu publiquement hommage ». Cette mission civilisatrice se termina en 1962. Un million d'Algériens trouvèrent la mort dans cette sale guerre, tout comme de nombreux Irakiens qui sont aujourd'hui tués ou torturés pour ne pas applaudir la « mission civilisatrice » de l'armée américaine.

Paul SOREL

L'impasse sanglante de l'occupation

Pendant que les révélations sur les tortures infligées aux prisonniers irakiens par les soldats américains et britanniques soulèvent le scandale, les affrontements se poursuivent quotidiennement dans bon nombre de villes du pays, se soldant par des morts parmi les soldats des armées d'occupation, mais aussi et surtout parmi la population irakienne.

Ainsi à Bagdad dans la seule journée du dimanche 9 mai, 35 Irakiens ont été tués, dont 28 au cours d'un accrochage et 7 dans un attentat sur un marché. Au lendemain de l'arrestation d'un adjoint du jeune chef chiite Moqtada al Sadr, des combats très violents entre militaires américains et chiites ont éclaté, les 8 et 9 mai, dans le quartier très populaire de l'est

de Bagdad surnommé désormais Sadr City. Les combats entre les forces d'occupation et les milices irakiennes se sont étendus aux villes du Sud, et en particulier à Bassora, opposant miliciens chiites et soldats de l'armée britannique.

Depuis des semaines maintenant, l'armée américaine et les autres armées de la coalition doivent faire face à des actions armées de toute sorte. L'attitude des armées d'occupation, leur mépris des besoins les plus élémentaires de la population pendant toute l'année écoulée, leurs exactions qui font scandale, les nombreuses victimes de l'offensive décidée par Bush en avril dernier n'ont fait qu'alimenter la haine de l'occupant, continuant à renforcer les différents groupes qui se manifestent quotidiennement aujourd'hui contre

les troupes de la coalition.

Pour autant qu'on puisse en juger, ce sont avant tout des groupes et des dirigeants musulmans intégristes, d'obédience sunnite ou chiite, qui renforcent leur influence. Ainsi, Moqtada al-Sadr, qui affirme son radicalisme dans les actions contre l'armée américaine, verrait affluer dans son armée du Mahdi des centaines de volontaires.

Les diverses factions, pour gagner de l'influence contre les factions rivales, se livrent à une surenchère contre l'occupant. C'est à qui fera le prêche le plus radical, tel cet imam de la mosquée principale de Bassora, Abdul Sattar al-Bahati, qui appelait vendredi 7 mai, lors de la prière, à la « guerre sainte » contre les Anglais en brandissant un fusil d'assaut. Cette concurrence qui se traduit aussi par des affrontements

entre factions ajoute encore au chaos général.

Pour tenter de ramener un semblant d'ordre, l'impérialisme américain a cherché à s'entendre avec les « alliés » les plus divers, en général tous plus réactionnaires les uns que les autres, allant des grands chefs de tribus à divers représentants religieux ou à d'anciens cadres du parti Baas, le parti de Saddam Hussein. Ainsi, début mai, à l'issue de l'évacuation de la ville de Falloudja par l'armée américaine après trois semaines de combats, le général James Conway, chef des marines, a confié à un ancien cadre du parti Baas, le parti du dictateur déchu, le soin d'assurer une très hypothétique « sécurité » dans la ville, pour faire appel quelques jours plus tard à un autre homme encore. Les tentatives

successives des occupants de s'appuyer sur une faction, puis sur une autre, ne font qu'augmenter progressivement le chaos général.

Un peu plus d'un an après la fin « officielle » de la guerre, l'occupation impérialiste de l'Irak débouche sur un fiasco total. La faillite est de plus en plus évidente pour l'équipe dirigeante américaine qui a pris la responsabilité de cette ignoble opération de brigandage. Malheureusement, celle qui paye le prix le plus élevé reste la population irakienne, qui ne peut que constater que les soi-disant grandes démocraties des pays impérialistes, États-Unis en tête, ne leur apportent que la misère, la souffrance et la mort.

Aline RETESSE